

Bulletin Municipal

Septembre 2026 - N°67

Châteauneuf de
GADAGNE
VILLAGE EN PROVENCE

ISSN 3099-4098 • Comité de rédaction : Christophe Allies - Marielle Fabre - Isabelle Allison • Directeur de publication : Franck Aimadieu
• Impression : Quadrifolio • Design : Creativeasy • Crédit photos et illustrations : Mairie - Associations de Châteauneuf de Gadagne - Percival - Freepik



Le Magazine



Retrouvez toutes les actualités des associations et de la municipalité sur la page Facebook «Châteauneuf de Gadagne» et sur l'application de la commune : Intramuros / Châteauneuf de Gadagne (téléchargeable sur Apple Store et Google Play)

Bonne Rentrée !

VOTRE AGENDA DE SEPTEMBRE

- 05** Mairie Forum des associations
Comité des fêtes.....Ban des vendanges
- 09** Li Bon Vivent.....Loto
- 11** Akwaba Yon Solo
Mairie Projection de photos du jumelage
- 12** Mairie Accueil des jeunes recensés
- 14** Club de boules.....Réunion pour création du club
- 17** Akwaba Café Deuil
Li Bon Vivent.....Journée Mèze et Sète
- 18** Akwaba Concert
- 19** Mairie Nettoyage de la nature
Mairie Journée du patrimoine
- 20** Catéchisme Messe de rentrée
- 21** Mairie Conseil municipal
- 23** Li Bon Vivent.....Loto
- 24** Akwaba Conférence astronomie
- 25** Li Bon Vivent..... Voyage en Sardaigne
Mairie ...**Spectacle offert par la municipalité** (compagnie Dyade)
- 27** Oeuvres Paroissiales Vide grenier

A NOTER POUR OCTOBRE

- 03** MédiathèqueSpectacle Demeter & Perséphone
- 04** Foyer rural.....Art'Bousière
- 11** Tagadagne..... Vide grenier
- 13** La Castel NovencoOuverture de la chasse

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS !

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la Mairie et à nous rencontrer, sur le stand "Nouveaux Arrivants", lors du FORUM DES ASSOCIATIONS, qui se tiendra le Samedi 5 septembre, entre 9 h et 12 h au Jardin de la Treille, face à la Médiathèque Raoul Milhaud. A très bientôt !

BAN DES VENDANGES SAMEDI 5 SEPTEMBRE

PARC DE L' ARBOUSIÈRE À PARTIR DE 19H00

FORUM DES ASSOCIATIONS SAMEDI 5 SEPTEMBRE

DE 9H À 12H, AU JARDIN DE LA TREILLE.

ÉDITO

C'est avec plaisir et émotion que je m'adresse à vous pour la première fois, dans les pages de notre magazine municipal, en tant que Maire de Châteauneuf-de-Gadagne.

Je tiens avant tout, à vous remercier pour la confiance que vous nous avez témoignée en nous élisant dès le premier tour. Ce résultat nous honore autant qu'il nous engage. Il nous confère une responsabilité essentielle : être les élus de toutes les Castelnovines et tous les Castelnovins.

Au-delà du résultat de l'élection, nous avons entendu les attentes, les interrogations et les propositions exprimées tout au long de la campagne électorale. Elles nourrissent notre réflexion et renforcent notre volonté d'agir pour améliorer le quotidien de chacun. Notre équipe est animée par un esprit d'ouverture et de dialogue. C'est dans cet état d'esprit que nous souhaitons travailler avec l'ensemble des élus du Conseil Municipal. Les échanges d'idées, lorsqu'ils sont respectueux, sincères et constructifs, sont une richesse pour notre démocratie locale et permettent de faire avancer les projets dans l'intérêt de notre village.

Dans ce numéro de rentrée, vous découvrirez les membres du Conseil Municipal ainsi que les délégations de chacun. Vous ferez ainsi connaissance avec une équipe pleinement investie au service de notre commune.

Nous nous sommes engagés, à travers notre programme, à mener des actions concrètes pour améliorer le quotidien des habitants, tout en préservant ce qui fait la qualité de vie à Châteauneuf de Gadagne. Certaines réalisations seront rapidement visibles et apporteront des réponses immédiates à vos attentes. D'autres, plus discrètes mais tout aussi essentielles, relèvent d'un travail de fond destiné à préparer notre commune aux défis climatiques et environnementaux, et à construire un avenir durable pour les générations futures.

Cette vision de l'avenir ne nous fait pas oublier les besoins du quotidien. Être à l'écoute des habitants, faciliter leurs démarches et leur offrir des services de proximité font également partie de nos priorités. C'est pourquoi, nous mettons en place, dès ce mois de septembre, une permanence « France Services ». Ce nouveau service accompagnera chacun dans ses démarches

administratives et facilitera l'accès aux services publics, au plus près des besoins de la population.

Je suis convaincu qu'une commune se construit avec ses habitants. C'est pourquoi j'invite toutes celles et ceux qui souhaitent s'investir dans la vie de notre village, à rejoindre les commissions extra-municipales. Véritables lieux d'échange et de réflexion, elles permettent à chacun de participer aux projets qui façonnent notre village et d'y apporter sa contribution, selon ses envies et ses disponibilités. Vous trouverez dans ce magazine toutes les informations à ce sujet. N'hésitez pas à contacter la mairie et vos élus pour en savoir davantage.

La rentrée marque également le retour des nombreuses activités proposées par nos associations, qui participent chaque jour au dynamisme et à la convivialité de Châteauneuf de Gadagne. Grâce à l'engagement de leurs bénévoles, elles font vivre notre village et entretiennent ce lien précieux entre les générations. Sans elles, notre commune ne serait pas ce qu'elle est. Leur énergie et leur implication contribuent largement à faire de Châteauneuf de Gadagne un village vivant, animé et attractif, loin de l'image d'une simple "cité-dortoir". Au fil des manifestations, des événements et des activités qu'elles organisent tout au long de l'année, chacun peut mesurer la richesse et la vitalité de notre tissu associatif.

Vous retrouverez dans ce magazine toute leur actualité, ainsi que les rendez-vous à ne pas manquer pour cette nouvelle saison.

Je souhaite à toutes les familles, aux élèves, aux enseignants, aux bénévoles, aux commerçants, aux agents municipaux, et à l'ensemble des habitants, une excellente rentrée. Qu'elle soit placée sous le signe de la sérénité, de la réussite et du plaisir de se retrouver.

Ensemble, continuons à faire vivre Châteauneuf de Gadagne !



Franck Aimadieu
Maire



Sommaire

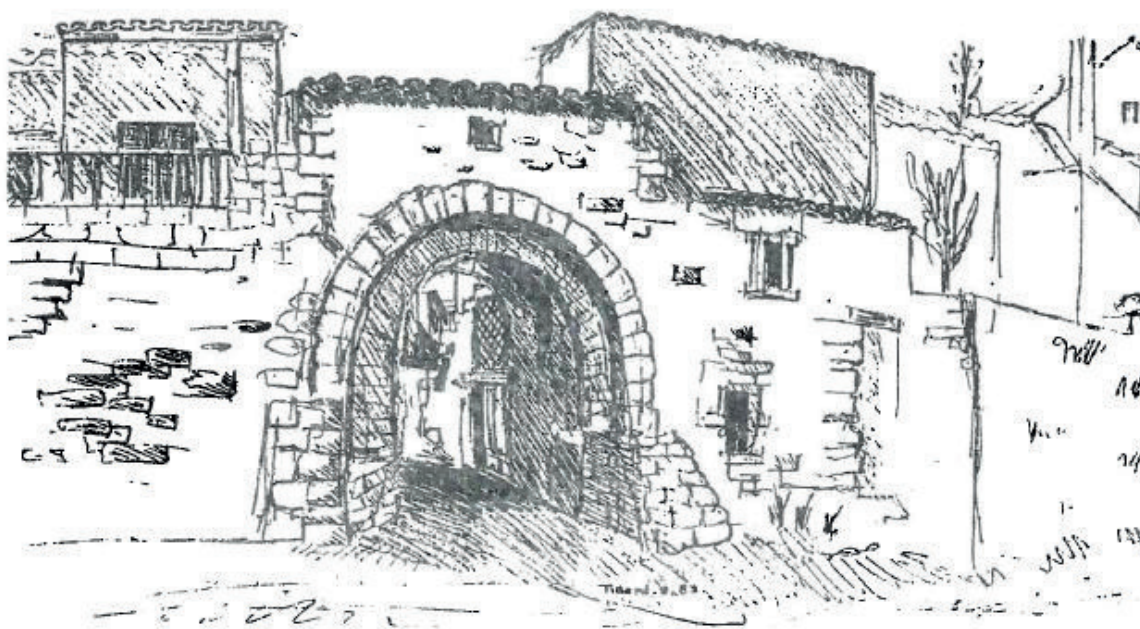
Retour en images	page 4 à 5	•	Environnement	page 22
Citoyenneté et vie municipale	pages 6 à 10	•	Agriculture	page 23
Communauté de communes	page 11	•	Travaux - Urbanisme	page 24
Ecole et enfance	pages 12 à 13	•	Portraits	page 25
Culture & patrimoine	pages 14 à 16	•	Comptes-rendus des conseils & Tribunes	pages 26 à 27
Histoire et traditions	page 17	•	Gadagne et vous	pages 21 & 28
Associations	pages 18 à 20	•	Etat civil	page 28

IL Y A 43 ANS...

Depuis quelques temps, nous partageons avec vous, des éditoriaux tirés des anciens bulletins municipaux, une façon de revisiter l'histoire de notre commune. Pour cette édition, retour en septembre 1983. Ce "Mot du Maire" d'époque, est un éditorial signé de Guy Aimadieu (Grand-Père de Franck Aimadieu). Il y parle des associations et de la création d'une salle municipale qui sera nommée, par la suite, Anfos Tavan.



INFORMATIONS MUNICIPALES CHÂTEAUNEUF-DE-GADAGNE



LE MOT DU MAIRE.

N° 5 Août-Septembre 1983

S' ASSOCIER.

Le mot du Maire sera ce mois-ci un mot de remerciement et d'encouragement aux différentes associations qui animent notre village.

Quel plus beau mot que le mot ASSOCIATION !

Il contient les notions d'AMOUR et d'UNION ainsi que la volonté de faire progresser un bien commun physique ou moral en rejetant toutes les divisions. Nous avons en commun notre village, son passé dont nous sommes fiers, l'actualité de la douceur d'y vivre, son avenir que nous devons tous préparer pour nos enfants et les enfants de nos enfants.

Bien que de spécificité différente, toutes les associations rapprochent des populations qui, sans cela, s'ignoraient. A l'occasion de la fête de la Saint-Jean elles nous ont montré par leur dévouement, qu'un seul cœur pouvait battre pour CHÂTEAUNEUF-DE-GADAGNE.

Les subventions que nous pouvons leur accorder sont modestes. Nous allons leur donner à la fin de l'année les moyens d'alimenter elles-mêmes leur trésorerie. Nous mettrons à leur disposition, début Décembre, une salle de réunion pouvant contenir 250 personnes environ confortablement installées. Elles y organiseront lotos, bals, repas, séances de cinéma, etc... qui pourraient leur laisser quelques bénéfices.

Nous transformons à cet effet les anciennes écoles. Les travaux sont conduits dans un très grand souci d'économie des finances publiques sans négliger la sécurité.

Cette salle sera la manifestation matérielle de notre commune volonté de nous ASSOCIER.

G. AIMADIEU - Septembre 1983

RETOUR EN IMAGES



Inauguration de Terroirs en Fête



Foulée des Félibres



Repas de l'Aïoli



Repas de l'Aïoli



Repas de l'Âge d'Or



Lecture à la médiathèque "NON !"



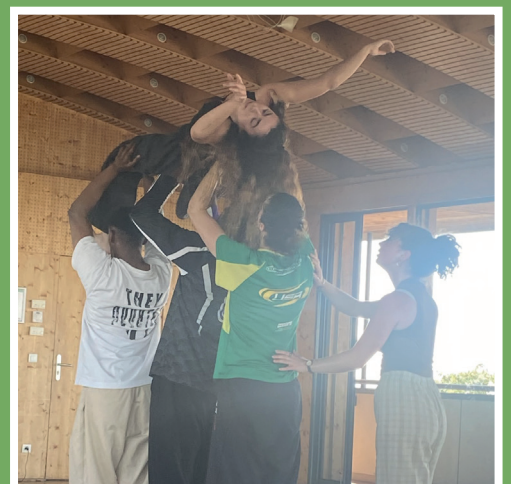
Lecture à la médiathèque "NON !"



Spectacle "Un verre à soi" - Nomades



Spectacle "Les Cantejades"



Compagnie Dyade - Sortie de Résidence

RETOUR EN IMAGES



Élection du Maire et de ses Adjoints



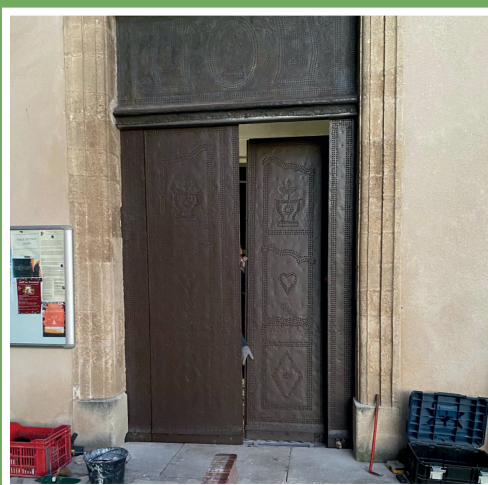
Élection du Maire



Remise de la 2^{me} fleur - Villes et Villages fleuris



Vsîte de l'Ambassadeur du Népal



Restauration de la porte de l'Eglise



Chorale de l'école élémentaire Pierre Goujon



Cérémonie du 8 mai



Dernier Conseil Municipal des Enfants de l'année scolaire

PRÉSENTATION des ÉLUS

MANDAT 2026 - 2033 Découvrez votre équipe municipale



**Le Maire,
Franck AIMADIEU**

3e Vice-Président à la CCPSMV. Délégué à la mobilité et à la voirie communautaire



**La 1e Adjointe,
Marielle FABRE**

7e Vice-Présidente de la CCPSMV. Déléguée à la petite enfance. Chargée de la politique en faveur de l'agriculture, de l'environnement, de la sécurité civile et de la communication institutionnelle.



**Le 2e Adjoint,
Alain BEAUMONT**

chargé de la politique en matière de travaux et de cadre de vie. Conseiller communautaire



**La 3e Adjointe,
Valérie AUBERT**

chargée des fêtes et cérémonies et des relations avec les communes jumelées



**Le 4e Adjoint,
Thierry MAUSSAN**

chargé de la politique en faveur des commerçants et artisans, des achats, du Site de la Chapelle, de la gestion des salles municipales et de la citoyenneté



**La 7e Adjointe,
Isabelle ALLISON**

chargée de la politique en matière d'action sociale



**Le 8e Adjoint,
Christophe ALLIES**

chargé de la culture et du patrimoine



Alexandra VILLAIN

en charge de la vie associative et de la politique en matière de tourisme



François BERUD

conseiller municipal



Stéphanie FLOURY,

conseillère municipale



Jean-Marc GEREN

conseiller municipal



Aude LECLERC

conseillère municipale



Jean-Franck JAWAIN

conseiller municipal



Catherine CHANSEL

conseillère municipale



Carmine GOGLIA,

conseiller municipal

"GADAGNE AUTREMENT"

CONSEILLERS MUNICIPAUX DE L'OPPOSITION



Joël MILLE,

conseiller communautaire
conseiller municipal



Corinne CANO

conseillère municipale



Guillaume RAOUX

conseiller municipal



Sandra BEZY

conseillère municipale

COMMISSIONS MUNICIPALES

■ Communication
 ■ Culture et patrimoine
 ■ Enfance, jeunesse
 ■ Travaux (bâtiments - Voirie - réseaux)
 ■ Urbanisme
 ■ Fêtes et cérémonies
 ■ Finances
 ■ Associations et sport
 ■ Projet participatif
 ■ CCAS



**La 5e Adjointe,
Pascale ROLLAND**

*Chargée de l'enfance, de la
jeunesse et des sports
conseillère communautaire*



**Le 6e Adjoint,
Fabio GATTO**

*Chargé de la politique en
matière d'urbanisme*



Stéphan POYNARD

conseiller municipal



Martine NECTOUX

conseillère municipale



Coralie CEAGLIO

conseillère municipale



Matthieu MARIA

conseiller municipal

"UNIS POUR NOTRE VILLAGE"



Olivier GRAS

conseiller municipal



Cédric ROSOLI

conseiller municipal

CITOYENNETÉ & VIE MUNICIPALE

NOUVEAUTÉ

FRANCE SERVICES À CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE

**UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ
POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES**

Pour faciliter l'accès aux services publics et accompagner les habitants dans leurs démarches administratives et numériques, la municipalité a décidé de proposer des permanences France Services. Celles-ci, dès ce mois de septembre, seront assurées par un médiateur numérique de l'association Avenir 84, déjà opérateur France Services à Avignon et à L'Isle-sur-la-Sorgue.

Grâce à ces permanences, les habitants vont bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour leurs démarches quotidiennes : retraite, impôts, assurance maladie, CAF, emploi, logement, handicap (MDPH), surendettement, chèque énergie, mais aussi pour les démarches liées au permis de conduire, à la carte grise, à la carte nationale d'identité ou au passeport. De plus, un accompagnement est proposé pour l'utilisation de FranceConnect ou la création de comptes en ligne.

Les habitants peuvent également être aidés dans leurs démarches auprès des 12 partenaires nationaux du bouquet France Services, tels que : Allocations familiales (CAF), Assurance retraite, Assurance Maladie, Chèque énergie, Finances publiques, France Titres, France Travail, France Rénov', La Poste, Urssaf, MSA et Point-Justice.

Ces permanences s'adressent tout particulièrement aux personnes rencontrant des difficultés avec les outils numériques, aux seniors, aux personnes en situation de handicap, isolées ou à toute personne souhaitant bénéficier d'un accompagnement humain et de proximité.

Informations pratiques

- Quand : Le 4ème mardi de chaque mois (hors mois d'août)
- Horaires : de 09.00 à 12.00
- Lieu : Médiathèque, 133 rue du Baron le Roy à Châteauneuf de Gadagne
- Prise de rendez-vous (obligatoire) : 04 90 22 41 10

Cette action est financée par la commune de Châteauneuf de Gadagne, dans le cadre de son engagement en faveur de l'accès aux droits et de l'inclusion numérique. L'accompagnement est gratuit et ouvert à tous.



**France
services**

Avenir 84

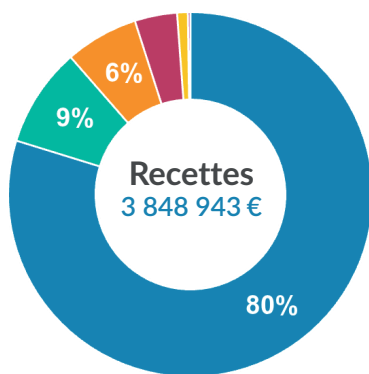
INITIATIVES DANS LA CITÉ !

FINANCES COMMUNALES BILAN DE L'ANNÉE 2025

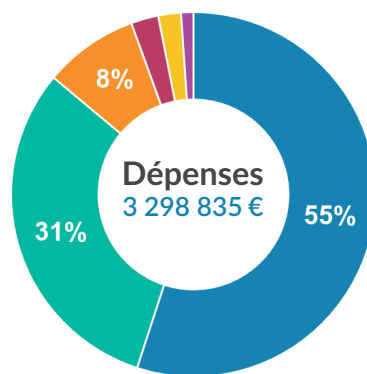
La commune a poursuivi en 2025 la maîtrise de ses dépenses courantes (chapitre 11) tout en faisant face aux coûts de réparations, de maintenance et d'assurance en augmentation. De même, les charges de personnel ont été maîtrisées (56% des dépenses réelles de fonctionnement). En investissement, l'excédent de fonctionnement capitalisé (autofinancement) a permis de limiter le recours à l'emprunt.

COMPTE ADMINISTRATIF 2025

FONCTIONNEMENT

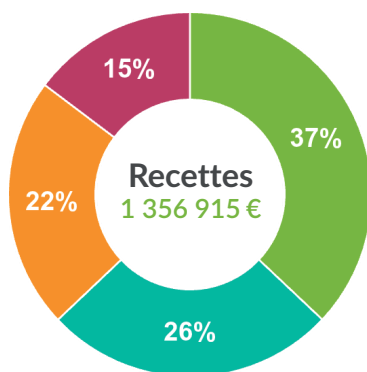


Impôts et taxes :	3 070 442 €
Dotations et participations :	338 885 €
Produits des services :	249 652 €
Autres recettes réelles :	144 577 €
Recettes d'ordre :	36 392 €
Produits des cessions :	8 995 €

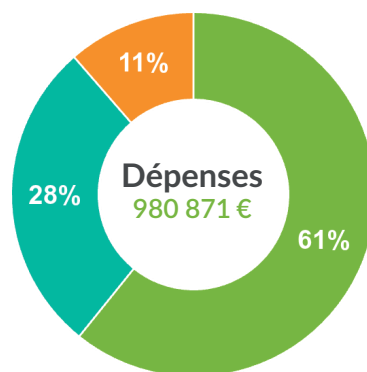


Charges de personnel :	1 814 515 €
Charges générales :	1 024 853 €
Charges gestion courante :	276 580 €
Autres dépenses réelles :	80 287 €
Dépenses d'ordre :	66 308 €
Intérêts d'emprunts :	36 292 €

INVESTISSEMENT



Excédents de fonct capitalisés :	502 457 €
Dotations et subventions :	351 609 €
Recettes d'ordre :	302 848 €
Emprunt :	200 000 €



Dépenses d'équipement :	596 254 €
Dépenses d'ordre :	272 932 €
Remboursement du capital :	111 683 €

LES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2025	Fonct	3 848 943 €	3 298 835 €
	Invest	1 356 915 €	980 871 €
Reports de l'exercice 2024	Fonct	0 €	0 €
	Invest	201 377 €	0 €
Total exercice (réalisations + reports)		5 407 236 €	4 279 706 €
Résultat de clôture de l'exercice		1 127 530 €	
RàR reportés en 2026	Invest	217 190 €	498 944 €
Totaux cumulés		5 624 427 €	4 778 650 €
Résultat financier définitif		845 777 €	

- ▶ Une structure de recettes de fonctionnement robuste
- ▶ Des investissements en attente de la fin des travaux de l'Hôtel de Ville
- ▶ Une gestion de la dette remarquable



Réalisation des investissements

26%



Capacité de désendettement

2.51 ans

Quelques explications

Dépenses d'ordre : opérations budgétaires de transfert entre les sections de fonctionnement et d'investissements (ex. provisions et amortissements de biens, travaux en régie...).

Capacité de désendettement : Moins de 8 ans est une situation financière très saine (il n'existe pas de moyenne). Gadagne = 2,5 années.

Encours de la dette : avec 408 €/hab, la commune apparaît peu endettée au regard de ses ressources courantes (au-dessous de la moyenne des communes rurales 500 à 700 € par hab)

Le taux d'épargne brute mesure la capacité de la commune à financer ses investissements et à faire face aux imprévus. Au-dessus de 10% = bon niveau. Gadagne = 15%

ANALYSE FINANCIÈRE DE NOTRE COLLECTIVITÉ

Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	921€/Hab
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	1 086€/Hab
Dépenses d'équipement brut (investissements réalisés)	170€/Hab
Encours de la dette	408€/Hab
Dotation globale de fonctionnement (versée par l'État)	18€/Hab



DÉPENSES VS RECETTES

Situation saine en fonctionnement où les recettes couvrent les dépenses avec une marge.

LES INVESTISSEMENTS

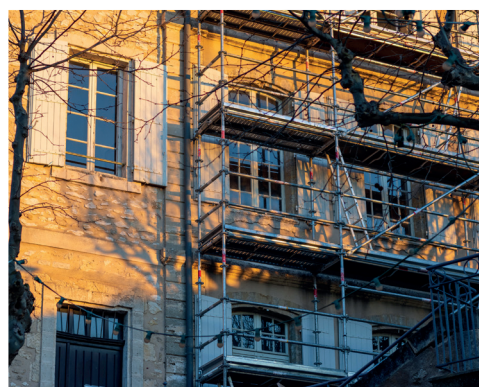
Une capacité d'autofinancement satisfaisante et un endettement maîtrisé



Aménagement d'espaces verts devant le crèche



Désimperméabilisation et végétalisation de la cour de la maternelle du groupe scolaire P.Goujon



Début des travaux de l'Hôtel de Ville

Bientôt 16 ans ? PENSEZ AU RECENSEMENT C'EST OBLIGATOIRE

Cette formalité administrative, obligatoire, doit être accomplie à votre 16ème anniversaire et, dans un délai maximum de 3 mois après votre anniversaire. Pour cela, vous devez vous rendre en mairie, muni de votre pièce d'identité, la copie du livret de famille et un justificatif de domicile.

Suite à cette inscription, vous obtiendrez votre attestation de recensement. Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire, avant l'âge de 18 ans, à un examen (BEP, Bac...), au permis de conduire, ou à un concours administratif en France. Vous serez ensuite convoqué à la journée défense et citoyenneté.

Il faut avoir fait cette journée (ou en avoir été exempté), pour pouvoir vous inscrire à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25ème anniversaire.

Grâce au recensement citoyen, vous serez inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18ème anniversaire et pourrez alors voter.

Pour tout renseignement complémentaire :
www.service-public.fr

VOUS AVEZ OBTENU VOTRE ATTESTATION DE RECENSEMENT ?

Vous avez fêté votre 16 ème anniversaire et vous avez effectué les démarches pour le recensement citoyen, et la mairie vous a délivré votre attestation de recensement ?

Toutes nos félicitations ! Vous avez accompli un pas de plus dans la vie citoyenne ! La municipalité, très attachée à la jeunesse de notre village, a choisi de rencontrer les Castelnovins et Castelnovins ayant obtenu leur attestation de recensement entre le 01.07.25 et le 30.06.26.

Nous vous invitons à partager un moment d'échange et de convivialité le SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2026 à 11 H à salle Anfos Tavan qui sera suivi du verre de l'amitié. Nous espérons pouvoir compter sur votre présence et vous souhaitons de passer un bel été !

REJOIGNEZ-NOUS ! Comités Consultatifs

Lors du conseil municipal du 29 juin a été voté la mise en place des 5 comités consultatifs, appelés aussi commissions extra-municipales. Ces groupes thématiques **associent des élus, des représentants associatifs ou professionnels ainsi que des Castelnovines et Castelnovins** intéressés par le sujet. Ils s'inscrivent dans la politique de la municipalité en matière de **démocratie participative et de concertation** avec les habitants et ont un rôle consultatif.

Voici les 5 commissions qui ont été créées et leur composition :

► **Agriculture** (développement, soutien, promotion agriculture locale, ZAP, relation riverains / agriculteurs...) : 8 élus du Conseil Municipal (dont 2 des oppositions), 4 viticulteurs, 2 autres professionnels agricoles, 1 retraités de l'agriculture, 1 représentant de Gadagne Environnement et 2 citoyens.

► **Environnement** (climat, énergie, déchets, pollutions, alimentation) : 8 élus du Conseil Municipal (dont 2 des oppositions), 4 membres d'associations (Gadagne Environnement, Les Pimprenelles, La Castel Novenco, Les Amis de la Sorgue) et 4 citoyens.

► **Vie sociale** : (liens intergénérationnels, relations sociales, animer le vivre ensemble) : 8 élus du Conseil Municipal (dont 2 des oppositions), 2 membres d'associations, 6 citoyens.

► **Ecoles publiques** (Infrastructures du groupe scolaire, interactions école village) : 8 élus du Conseil Municipal (dont 2 des oppositions) du conseil municipal, 2 enseignants, 2 parents élus, 1 agent municipal (la directrice du CLAE), 3 citoyens.

► **Médiathèque** (projets, liens médiathèque/usagers...) : 8 élus du Conseil Municipal (dont 2 des oppositions), 6 usagers de la médiathèque, 4 personnels municipaux et bénévoles, 3 membres d'associations partenaires.

Ils ont pour objectifs :

- d'associer les Castelnovin(e)s à la vie de la commune,
- de favoriser leur dialogue avec les élus,
- de faire appel aux compétences de la société civile,
- de faire vivre la démocratie locale en donnant la parole aux citoyens.

Ces commissions, en fonction des nécessités, se dérouleront 1 à 3 fois par an, en fin de journée. Si vous êtes motivés pour participer au travail de l'une d'elles, pour les 6 ans à venir, **faites-vous connaître auprès de la Mairie (par téléphone, par email) avant le lundi 12 octobre.**

Pour chaque collège, s'il y a plus de candidats que de places prévues, un tirage au sort aura lieu le mardi 13 Octobre à 18h en Mairie (ouvert au public).

Le travail réalisé en commun permettra d'aboutir à des projets, des réalisations, qui répondront au mieux aux besoins de tous.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est une instance consultative qui assiste l'administration fiscale dans l'évaluation des valeurs locatives des biens immobiliers, servant de base au calcul des impôts locaux. Elle est composée du Maire (ou de son représentant), qui en assure la présidence, et de commissaires titulaires et suppléants désignés par l'administration fiscale, parmi les contribuables de la commune.

Commissaires titulaires : LACROUX Daniel, FERRAGUT Marie-Noëlle, PROVENCAL Colette, MAGNY Florent, DUPOUY Anaïs, ROLLAND Eliane, DESCOMBES Apolline, MONTOYA Caroline.

Commissaires suppléants : MAUSSAN Juliette, SAUGET Eric, BEAUMONT Françoise, MARIOTTE Daniel, BENAS Josette, CATALIN Max, BERTRAND Laurence, FAUDRIN Claudine.

ÉTIENNE KLEIN REÇOIT LA MÉDAILLE DU SÉNAT

Le 3 avril dernier, Étienne Klein, précédent Maire de Châteauneuf-de-Gadagne, a reçu la Médaille du Sénat lors d'une cérémonie organisée au Palais du Luxembourg. Cette distinction lui a été remise par les Sénateurs Jean-Baptiste Blanc et Alain Millon, en reconnaissance de son engagement au service de notre commune et de son investissement dans la vie municipale et intercommunale.

Après avoir exercé plusieurs fonctions d'élu durant deux mandats, Étienne Klein a ensuite assumé les fonctions de Maire et de vice-président de l'intercommunalité, poursuivant avec conviction son engagement au service des habitants. Pour partager ce moment, il était entouré de sa famille, de Fabienne Ragonnet (Ire adjointe de Pierre Molland), ainsi que de Franck Aimadieu et Marielle Fabre. Invité également, Pierre Molland n'a malheureusement pas pu être présent.



À travers cette distinction, c'est un parcours marqué par le sens du service public, la disponibilité et l'engagement au service de l'intérêt général qui est salué. Les élus qui l'ont accompagné garderont le souvenir d'un maire à l'écoute, attaché au dialogue, dont les qualités d'analyse et la vision à long terme ont guidé de nombreux projets au bénéfice de notre commune. Respectueux des personnes et animé par le sens de l'intérêt général, il a su fédérer son équipe autour de projets ambitieux. La nouvelle équipe municipale tient à lui exprimer toute sa reconnaissance pour le travail accompli au cours de ses années d'engagement. Les nombreux projets menés constituent une contribution précieuse à l'histoire récente de notre village. Nous lui adressons nos plus sincères félicitations pour cette distinction pleinement méritée et lui souhaitons beaucoup de réussite dans les projets qui l'attendent. Son expérience et son attachement au village resteront une richesse pour notre commune.

L'ÉLECTION DES SÉNATEURS DE VAUCLUSE AURA LIEU LE 27 SEPTEMBRE 2026.

Les sénateurs votent les lois et contrôlent l'action du Gouvernement, comme les députés. Ils sont élus pour six ans, et la moitié des sénateurs est renouvelée tous les trois ans. Pour notre département de Vaucluse il y a 3 sénateurs, leur mandat se termine fin septembre, **et l'élection des nouveaux sera organisée à la Préfecture le dimanche 27 septembre.**

Les sénateurs représentent les collectivités territoriales et sont élus au suffrage universel indirect, par un collège électoral composé des députés, des conseillers régionaux du département, des conseillers départementaux et de délégués des conseils municipaux de toutes les communes Vauclusiennes.

Pour Châteauneuf de Gadagne, ce sont 15 électeurs issus du Conseil Municipal qui participeront à ce scrutin du 27 septembre. Le 5 juin ils ont été désignés par un vote lors d'une séance du Conseil Municipal. Pour la commune ceux qui voteront sont donc F. Aimadieu, Ch. Allières, I. Allison, V. Aubert, F. Gatto, T. Maussan, P. Rolland, A. Villain, S. Floury, J.M. Geren, A. Leclerc, C. Goglia pour l'équipe Vivons Gadagne, C. Cano et G. Raoux pour Gadagne Autrement, et O. Gras pour Unis pour notre village. 3 suppléants ont également été désignés pour parer à une absence. M. Fabre votera également, mais en son titre de Conseillère Départementale.

Une diversité d'opinions pourra donc s'exprimer pour représenter notre commune lors de ces élections sénatoriales.

L'AVENUE DE LA GARE POURSUIT SA TRANSFORMATION

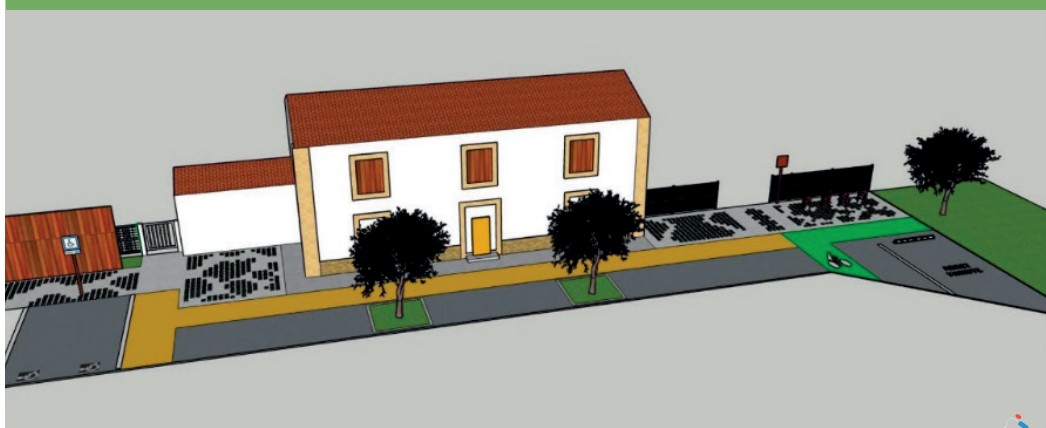
Après une première phase de travaux réalisée en 2018 sur la partie est de l'avenue de la gare, la poursuite de l'aménagement de la seconde section est prévue entre la fin de l'année 2026 et le premier semestre 2027.

Ce projet vise à permettre la cohabitation entre les différents usagers de la route tout en améliorant le cadre de vie des usagers.

Les aménagements prévus comprennent : la création d'une voie douce de 310m, l'installation de candélabres LED, l'enfouissement des réseaux.

NOUVEAU VISAGE POUR LE PARVIS DE LA GARE

En juin, le parvis de la gare a été réaménagé afin d'améliorer l'accessibilité, la fonctionnalité et le confort des espaces dédiés aux voyageurs, à la suite d'une étude menée sur l'intermodalité en gare. Réalisés par la communauté de communes, les travaux ont notamment permis de désimperméabiliser plusieurs espaces, de créer un espace de stationnement pour les vélos, un arrêt-minute ainsi qu'une place réservée aux personnes à mobilité réduite (PMR). Le projet sera également accompagné de la plantation d'arbres à l'automne, contribuant à rendre le site plus agréable et accueillant pour les usagers.



POLITIQUE VÉLO DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Depuis 2021, la communauté de communes dispose de la compétence Mobilité. Elle joue ainsi un rôle central dans le développement des mobilités actives, et en particulier dans le développement de l'usage du vélo. Dès 2023, la communauté de communes a adopté un Schéma d'Aménagement des Modes Actifs, accompagné de son guide de mise en œuvre. Le Schéma met l'accent sur les déplacements quotidiens afin de favoriser la pratique du vélo comme solution efficace. Il a pour objectifs :

- De définir un maillage d'itinéraires structurants dédiés aux modes actifs à l'échelle intercommunale et en cohérence avec les territoires voisins.
- D'identifier des propositions préopératoires pour l'aménagement de ces itinéraires, sous la forme de « zooms ».

Dans la continuité de ce travail, une feuille de route "Mobilité" a été adoptée pour la période 2024-2026. Elle fixe les grandes orientations en matière de mobilités actives, d'usage du train et de covoiturage.

Elle s'articule autour de trois axes :

- Renforcer la politique cyclable et les mobilités actives (création d'une charte de jalonnement, développement des infrastructures pour le stationnement vélo, mise en place d'actions de sensibilisation) ;
- Accompagner l'usage du train (étude intermodalité, soutien au SERM) ;
- Développer le covoiturage (développement d'aires de covoiturage, incitations financières).

Par ailleurs, la communauté de communes est lauréate de l'appel à projets AVELO 3, soutenu

par l'ADEME, pour une durée de trois ans. Le programme vise à renforcer l'intégration du vélo dans les pratiques quotidiennes des habitants.

Il s'articule autour de quatre axes :

- Construire une stratégie de développement des aménagements cyclables
- Tester de nouveaux services vélo,
- Animer et promouvoir les politiques cyclables
- Renforcer les moyens humains avec le recrutement d'un chargé de mission dédié.

En parallèle de la partie cyclable, un travail a été mené conjointement avec 5 autres EPCI pour développer le covoiturage. Une application unique, BlaBlaCar Daily, permet de faciliter les trajets sur un territoire élargi. Ce service permet aux conducteurs d'être rémunérés. Pour favoriser et encourager cette pratique, des points de rencontre ont été aménagés sur le territoire par la communauté de communes et le département de Vaucluse afin de faciliter le covoiturage du quotidien.

Enfin, la question du train est également prise en compte. Une étude sur l'intermodalité en gare a été réalisée afin de simplifier les déplacements des usagers sur l'ensemble de leur trajet. En parallèle, la collectivité s'est engagée dans une réflexion de démarche SERM au côté du grand Avignon et d'autres intercommunalités. Cette étude a pour objectif de réfléchir à la constitution d'une offre de mobilité fiable, fréquente et facile à utiliser, au service des habitants de périphérie des métropoles. Son objectif est d'améliorer la desserte entre une ville centre et sa zone périurbaine en renforçant l'offre ferroviaire et la complétant par d'autres modes, dont les services de transport routier à haut niveau de service et les réseaux cyclables.



UN RELAIS PETITE ENFANCE OUVRE À CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE

La crèche la Sousto de la Ninèio dispose désormais de son propre Relais Petite Enfance (RPE). Ce nouveau service de proximité s'adresse aux parents et futurs parents à la recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant, ainsi qu'aux assistantes maternelles et aux personnes souhaitant exercer cette profession.

Lieu d'information, d'accompagnement et d'échanges, le RPE aide les familles à mieux connaître les différents modes d'accueil du jeune enfant et les accompagne dans leurs démarches administratives liées à l'emploi d'un assistant maternel.

Jusqu'à présent, les habitants de la commune étaient orientés vers les RPE des villes voisines. Cette ouverture répond à la volonté de renforcer les services de proximité pour les familles et les professionnels de la petite enfance, en tenant compte de l'évolution des besoins de la population.

Installé dans un espace de 50 m², le Relais Petite Enfance accueille régulièrement des ateliers d'éveil pour les jeunes enfants accompagnés de leur assistant maternel. Activités motrices, ateliers créatifs, éveil musical, lectures ou sorties ponctuelles rythment le programme. Chaque séance peut réunir une vingtaine d'enfants.

Ces temps collectifs favorisent la découverte, la sociabilisation des enfants et les échanges entre professionnels autour de leurs pratiques.

COVOITUREZ AU QUOTIDIEN AVEC BLABLACAR DAILY

Les trajets sont gratuits pour les passagers et les conducteurs sont rémunérés (entre 1 € et 2 € par passager) sur les déplacements réalisés entre les 111 communes partenaires.

Simple d'utilisation, l'application met automatiquement en relation conducteurs et passagers effectuant des trajets similaires.

Téléchargez BlaBlaCar Daily sur l'App Store ou sur Google Play. Créez votre compte et renseignez les informations demandées.



MAILLANE UN JOUR, FRÉDÉRIC MISTRAL POUR TOUJOURS !



Les CE2 de l'école Pierre Goujon à Maillane, le 11 juin

Après avoir découvert les lieux emblématiques du patrimoine Provençal de notre village, dont le château de Fonségugne, berceau du Félibrige, et participé à l'Acampado de Mai le 16 mai, les 24 élèves de CE2 ont clôturé leur projet annuel par une journée à Maillane, village natal de Frédéric Mistral.

Le matin, accompagnés d'Anne-Marie Vettoretti et d'un médiateur de l'office de tourisme, les élèves ont visité les principaux sites du village : la Maison du Léopard, où Mistral acheva *Mirèio*, l'ancien moulin communal et le tombeau du poète. Ils y ont reconnu l'étoile du Félibrige et découvert la devise de Mistral : « Lou soulèu me fai canta » (« Le soleil me fait chanter »). L'après-midi, la visite du musée Frédéric Mistral leur a permis de découvrir la demeure du poète, son

meublier, ses objets personnels et le célèbre Trésor du Félibrige, monumental dictionnaire consacré à la langue d'oc. Dans le jardin du musée, Anne-Marie Vettoretti leur a ensuite appris la Targa, une danse traditionnelle provençale liée à la légende de Sainte Marthe et de la Tarasque.

Cette journée a permis aux élèves de mieux comprendre l'attachement de Frédéric Mistral à la Provence, à sa langue et à sa culture. Pour beaucoup, il est devenu un véritable héros du patrimoine provençal.

Un grand merci à la mairie de Châteauneuf-de-Gadagne, qui a financé cette belle sortie, ainsi qu'à Anne-Marie Vettoretti pour son enthousiasme et son engagement auprès de la classe tout au long de l'année.



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS UNE JOURNÉE RICHE EN DÉCOUVERTES À MARSEILLE



Le 17 juin dernier, les membres du Conseil Municipal des Enfants se sont rendus à Marseille en train pour une journée placée sous le signe de la découverte et de la citoyenneté. Au programme de cette sortie : la visite de la Grotte Cosquer puis direction l'Hôtel de Région Sud.

Les enfants ont ensuite été accueillis dans l'hémicycle par David Galtier, élu des Bouches-du-Rhône. Ce moment privilégié a permis de nombreux échanges autour des compétences de la Région, du rôle des élus et du fonctionnement des institutions. La qualité et la pertinence des questions posées par les jeunes conseillers ont d'ailleurs été particulièrement saluées par l'élu.

Le retour en train a été quelque peu mouvementé en raison d'un incendie aux abords de Marseille, mais cette journée restera avant tout un très beau moment de partage et d'apprentissage.

Un grand merci aux enfants, qui ont porté une image très positive de Châteauneuf-de-Gadagne, ainsi qu'aux parents et aux élus accompagnateurs pour leur implication. Nos remerciements vont également au Comité des Fêtes, qui a généreusement pris en charge le trajet en train. Une belle expérience citoyenne et éducative pour nos jeunes conseillers !



ÉCOLES & ENFANCE

GROUPE SCOLAIRE PIERRE GOUJON

Travaux prévus pour la rentrée de septembre

En prévision de la rentrée de septembre, plusieurs travaux sont programmés afin d'accueillir les élèves du groupe scolaire Pierre Goujon dans les meilleures conditions.

Ces travaux concernent notamment l'aménagement de la neuvième classe, que nous avons la chance de conserver, ainsi que l'installation de nouvelles structures sportives dans la cour et divers entretiens réguliers des bâtiments.

Pour mieux adapter les locaux aux fortes chaleurs que nous connaissons parfois, des devis ont été réalisés en vue de l'installation de baies solaires orientables.

Concernant les sanitaires, un récurage des canalisations a déjà été effectué en partie ; il s'est poursuivi durant les vacances d'été. Le projet de création de deux nouvelles toilettes est également à l'étude.

Enfin, dans un souci de sécurité pour tous, un panneau sera prochainement installé afin d'interdire l'usage du vélo et de la trottinette aux abords de l'école.

Sécurité de l'établissement : un bilan positif

La commission de sécurité est passée cette année dans l'école et a rendu un avis favorable. Le groupe scolaire accueillant désormais autour de 300 personnes, le seuil réglementaire dorénavant applicable aux établissements recevant du public (ERP) de plus de 300 personnes est atteint. C'est pourquoi le directeur des services techniques travaille actuellement à l'élaboration de devis pour l'installation d'un système d'alarme adapté à cette nouvelle catégorie.

Enfin, l'ensemble des personnels municipaux ainsi que les directeurs d'école ont bénéficié d'une formation sécurité d'une journée. Les retours présentés en conseil d'école ont été très positifs, soulignant l'intérêt et la richesse des connaissances apportées par cette formation.

Effectifs de la rentrée prochaine au Groupe Scolaire Pierre Goujon

Cette année, en élémentaire, les faibles effectifs (moyenne de 20.8 enfants par classe) vont permettre une adaptation encore plus grande à chaque enfant.

École élémentaire : 187 élèves répartis en 9 classes : CP : 38, CE1 : 36, CE2 : 32, CM1 : 46, CM2 : 35

École maternelle : 106 enfants répartis en 4 classes : PS : 40, MS : 27, GS : 39



SAINT CHARLES

Une année scolaire sous le signe du sport pour les élèves de la maternelle au CM2: handball, tennis, danse, acrosport, yoga / relaxation, rollers, piscine, poney... sans oublier la rencontre sportive de fin d'année avec les écoles du secteur: les Olympuces!!

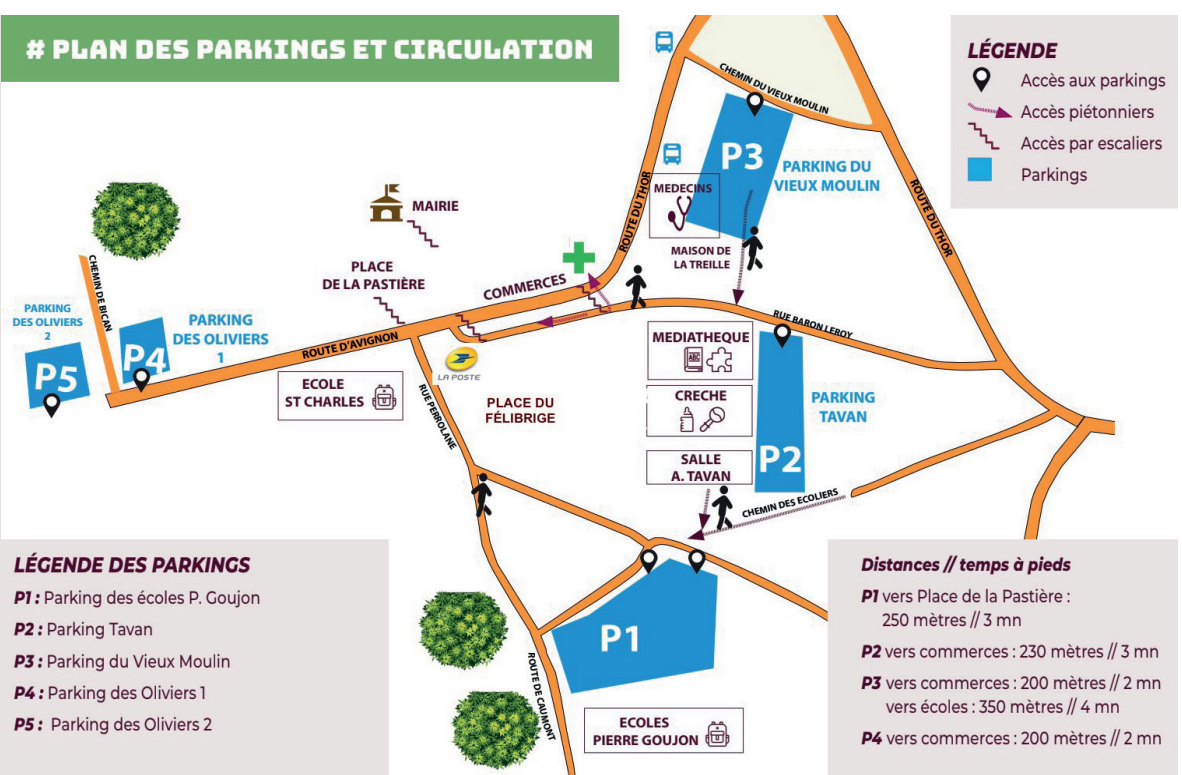


PARKINGS DES ÉCOLES

Afin de garantir la sécurité de tous, notamment des enfants, et de limiter les embouteillages aux heures d'entrée et de sortie des écoles, la municipalité rappelle qu'il existe plusieurs parkings à proximité immédiate des établissements scolaires.

Ces parkings permettent de stationner facilement à quelques minutes à pied des écoles, tout en évitant les arrêts en double file ou les ralentissements. Un petit détour pour un grand geste: gagner en sérénité, sécuriser les trajets des enfants et respecter le voisinage. Merci à tous les parents pour leur vigilance.

PLAN DES PARKINGS ET CIRCULATION



Du Château de Font-Ségugne, où Anfos Tavan puisait son inspiration, jusqu'aux rues du village animées par son effigie, **L'ACAMPADO DE MAI 26** a tissé un fil entre les générations : des enfants des écoles aux membres du Félibrige, chacun a contribué à faire vivre la mémoire du poète et la langue provençale.

Retour en images sur une journée de partage et de transmission.







*Au Chevet
De Mon Cœur*

Compagnie Dyade
Création 2026
Chorégraphie de Carla Bourges

**SPECTACLE OFFERT !
PAR LA MUNICIPALITÉ**



DANSE CONTEMPORAINE PAR LA COMPAGNIE DYADE

VENDREDI 25 SEPT. À 19H, SALLE DE L'ARBOUSIÈRE

Après nous avoir enchantés en septembre 2024 avec « Les perles de larmes », puis partagé un aperçu de leur travail lors d'une sortie de résidence en mai dernier, la compagnie Dyade revient chez nous pour présenter la création aboutie de ce nouveau spectacle de danse contemporaine : « Au chevet de mon cœur ». Cette fidélité entre notre commune et la compagnie Dyade témoigne de notre engagement à soutenir la création artistique et à accompagner les artistes tout au long de leur processus de création. **Rendez-vous le vendredi 25 septembre à 19h pour ce spectacle offert par la municipalité, suivi d'un verre de l'amitié. Venez nombreux partager ce moment de culture et de convivialité pour bien démarrer la saison !**



MÉDIATHÈQUE

BRADERIE DE LA MÉDIATHÈQUE

SAMEDI 05/09 DE 9H À 12H30

Sur le parvis de la Médiathèque, en parallèle du Forum des Associations, venez acheter des livres, magazines et CD d'occasion à petits prix !

Entrée libre

CERCLE DES LIVRES PARTAGÉS

MARDI 15/09 DE 18H À 19H

Passionné ? Simple curieux ? Bavard ? En panne d'idée ? Le SelRit et la Médiathèque s'associent pour vous proposer, une fois par mois, un temps de partage de vos lectures, simple et convivial, autour d'une infusion.

Ouvert à tous, à partir de 16 ans.

Gratuit, sur réservation

LE CLUB DES BDÉCOUVREURS

LUNDI 28/09 DE 19H À 20H

Tous les mois, une sélection de pépites et de nouveautés à découvrir tranquillement chez soi grâce au Club BD de la Médiathèque. En partenariat avec la Librairie de l'Horloge de Carpentras.

Ouvert à tous, à partir de 16 ans.

Gratuit, sur réservation.

SPECTACLE DEMETER & PERSÉPHONE

SAMEDI 03/10 À 16H, À LA MÉDIATHÈQUE

C'est l'histoire d'une mère et de sa fille adorée, qui vont être séparées, malgré elles, mais pour le bien de tous... Les Grecs de l'Antiquité ont ainsi raconté la naissance des saisons. Une conteuse passionnée par la mythologie grecque vous initie à sa façon à ce célèbre mythe. Avec ce conte sont abordées des questions liées à l'environnement comme l'urgence de protéger les cultures et végétaliser pour lutter contre le réchauffement climatique.

Ouvert à tous, à partir de 7 ans.

Gratuit, sur réservation.

Durée : 40 minutes

L'HEURE DU CONTE

CHAQUE MERCREDI DE 10H15 À 10H45

Histoires drôles, fantastiques ou qui font un peu peur... Les bibliothécaires accueillent les enfants pour partager un doux moment autour du livre.

Entrée libre, dès 3 ans.

JOURNÉES DU PATRIMOINE À CHÂTEAUNEUF-DE-GADAGNE

**SAMEDI 19
SEPTEMBRE
2026**

Patrimoine de
la Photographie



15H VISITE DU VILLAGE AVEC UNE GUIDE CONFÉRENCIÈRE

Rendez-vous sur le plateau de Campbeau, à la table d'orientation. la visite se terminera Salle des Pénitents avec un verre de l'amitié

17H30 CONFÉRENCE SUR LA PHOTOGRAPHIE NATURE

Par David TATIN. Rendez-vous Salle des Pénitents

CONFÉRENCE DE DAVID TATIN

PHOTOGRAPHE ET NATURALISTE,

LE SAMEDI 19 SEPT.

À 17H30, À LA SALLE DES PÉNITENTS

Venez découvrir les mille et une facettes de la photographie nature. Des oiseaux au castor, des collines aux milieux aquatiques, s'il est important de connaître ses sujets pour parvenir à les photographier, il existe désormais de nombreux outils permettant de réaliser les prises de vues. Une conférence richement illustrée, avec de nombreuses anecdotes de terrain, où nous nous intéresserons aussi à ce que racontent les images.



SPECTACLE DEMETER ET PERSEPHONE À LA MÉDIATHÈQUE



SAMEDI 3 OCTOBRE - 16H

**UNE INITIATION À
LA MYTHOLOGIE
GRECQUE,
VERSION CONTÉE**

Spectacle tout
public - Dès 7ans

Compagnie Clair-Obscur



Médiathèque Raoul Milhaud - Châteauneuf-de-Gadagne -

Durée 40 minutes

Gratuit

Sur inscription auprès de la médiathèque



ORGANISÉE PAR LA MÉDIATHÈQUE DE
CHÂTEAUNEUF-DE-GADAGNE

Braderie

SAMEDI 5 SEPTEMBRE

DE 9H À 12H30

PARVIS DE LA MÉDIATHÈQUE

LIVRES ET CD D'OCCASION

En parallèle du Forum des
Associations
(Jardin de la Treille)

• LIVRES, ROMANS, DOCUMENTAIRES
• MAGAZINES ADULTES ET ENFANTS
• CD

Paiement par chèque ou en espèces
(merci de prévoir l'appoint)



L'EAU À CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE

« L'eau c'est la vie » dit l'aphorisme populaire. Sans eau, l'espérance de vie est extrêmement limitée. Le poète W.H. Auden le rappelle : « Des milliers de gens ont vécu sans amour, pas un seul sans eau ».

La chance de notre village est d'avoir toujours pu disposer de cette ressource.

Depuis des décennies, en effet, l'alimentation en eau potable de la commune est réalisée à partir d'un captage unique dans la nappe de la partie basse du village. Cette nappe est abondante et a toujours permis d'assurer les prélèvements de la commune.

Mais l'unicité du captage n'est pas sans risque pour la continuité de l'approvisionnement : la preuve en a été apportée par la pollution par l'ETBE qui a conduit au cours de l'été 2011 à interrompre l'alimentation et à distribuer de l'eau en bouteilles.

Prenant en compte cette réalité, le Conseil Municipal a décidé de raccorder la station de pompage au réseau du Syndicat Durance-Ventoux.



LES AUTRES RESSOURCES DONT BÉNÉFICIE GADAGNE

Mais Gadagne bénéficie aussi de l'eau de la Sorgue, qui surgit à Fontaine-de-Vaucluse.

L'une de ses dérivations donne naissance à la Sorgue castelnovine. Il devait y avoir sur son emplacement un ruisseau qui devint « canal » creusé par la main de l'homme, au tout début de l'occupation de notre village. Son existence est citée en 920 par un document du musée Calvet à Avignon.

Gadagne bénéficie aussi de l'eau du Canal de Vaucluse, qui fait partie du réseau des Sorgues, et dont quelques indications historiques permettent de témoigner qu'il s'agit d'un ouvrage qui a au moins mille ans.

Il y a aussi Le Canal de l'Isle, destiné à porter les eaux de la Durance sur plusieurs communes du Vaucluse. Un décret de 1849 autorise le syndicat du canal à établir une prise d'eau dans la Durance pour arroser plusieurs communes et faciliter l'irrigation de l'agriculture. Une des filiales de ce canal arrose Châteauneuf de Gadagne.

Enfin, le Sénot qui naît sur la commune de Caumont sur Durance et traverse la plaine agricole jusqu'à Châteauneuf de Gadagne. Il franchit la place du marché, pour ensuite se rejeter dans le Canal du moulin de Gadagne, lui-même dérivé de la Grande Sorgue. Il a un rôle de drainage tout en étant le réceptacle des eaux de ruissellement du centre-ville de notre village.



L'AIGO A CASTEU-NOU DE GADAGNO

« L'aigo es la vido » dise l'afourisme poulari. Sènso aigo, l'esperanço de vido es estremamen aterminado. Lou pouèto W.H. Auden lou ramento : « De milié de gènt an viscu sènso amour, pas un sènso aigo ».

La chabènço de noste vilage es d'avé sèmpe pouscu dispausa d'aquelo ressourso.

Despièi de deseno d'an, d'efèt, l'alimentacioun en aigo bevable de la coumuno es realisado à parti d'un captage soulet dins la napo de la partido basso dòu vilage. Aquelo napo es aboudouso e a toujour permès d'afourti li prelevamen de la coumuno.

Mai l'unicita dòu captage es pas sèns risco pèr la countinuèta dòu prouvesimen : la provo es esta aduso pèr la poulucioun pèr l'ETBE qu'a mena dòu tèms de l'estiéu 2011 à coupa l'alimentacioun e à distribui d'aigo en boutiho.

Prenèn en comte aquelo realita, lou Consèu municipau a decida de racourda l'estacioun de poumpage au maium dòu Sendicat Durance-Ventoux.

LIS AUTRO RESSOURSO QUE PROUFICHON A GADAGNO

Mai Gadagno prouficho tambèn de l'aigo de la Sorgo, que sourgi à Fontaine-de-Vaucluso.

L'uno de sis derivacioun douno espelido à la Sorgo castelnòulenco. Devié i avé sus soun emplaçamen un riéu que devingué « roubino » escavado pèr la man de l'ome, à la coumençanço de l'òcupacioun de noste vilage. Soun eisistènci es citado en 920 pèr un doucumen dòu museon Calvet en Avignon.

Gadagno prouficho tambèn de l'aigo dòu Canal de Vaucluso, que fai partido dòu maium di Sorgo, e que quàuqui entresigne istouri permeton de temounia que s'agis d'uno obro qu'a pèr lou mèns milo an.

Y a tambèn lou Canal de l'Isle, destina à pourta lis aigo de la Durènço sus mant uno coumuno dòu Vaucluso. Un decret de 1849 autourisa lou Sendicat dòu Canal à establi uno priso d'aigo dins la Durènço pèr arrousa mant uno coumuno. pèr facilita arrousado de l'agriculturo. Uno di derivacioun d'aquèu canau arrousa Castèu-Nòu de Gadagno.

A la perfin, lou Sénot qu'espeli sus la comono de Caumoun sus Durènço e traversa la plano agricole fin qu'à Castèu-Nòu de Gadagno. Descoumpassa la plaço dòu marcat, pèr après se rejita dins lou Canal dòu Moulin de Gadagno, éu-meme deriva de la Grandò Sorgo. A un role d'enfrondado tout en estènt lou recatadou dis aigo de regoulamen dòu cèntr-vilo de noste vilage.

ASSOCIATIONS

FORUM DES ASSOCIATIONS

Afin de faire découvrir ou redécouvrir la richesse du tissu associatif de notre village et de faciliter les inscriptions de la rentrée, nous vous donnons rendez-vous au Forum des Associations le samedi 5 septembre 2026, de 9h à 12h, au Jardin de la Treille. Venez rencontrer les associations, échanger avec leurs bénévoles et trouver l'activité qui vous correspond !

Nous vous attendons nombreux ! À l'issue de cette matinée, le verre de l'amitié sera offert à tous les participants.



QUARTIER LIBRE

L'association théâtrale Quartier Libre propose "osez le théâtre", des ateliers théâtre ouverts à tous les âges et à tous les niveaux, animés par Gérard Zachayus. Retrouvez l'association au forum des associations le samedi 5 septembre. Au programme : échauffements, travail de la respiration, de la voix et de la diction, jeux théâtraux, improvisation et travail de texte. Une présentation de fin de cycle pourra être proposée. Une participation régulière est recommandée. Prévoir des vêtements et des chaussures confortables.

Questions - Réponses

Pour Qui ? Suivant le nombre et l'âge et le niveau plusieurs Ateliers seront ouverts.

Début ? Mercredi 16 Septembre 2026 de 17h30 à 19h30 pour information et inscription

Jour des cours ? Tous Les mercredis fin d'après-midi et soir (sauf vacances scolaires) à partir du 23 Septembre 2026

Où ? Salle des Pénitents ou Ecole Maternelle, Gadagne 84470

Combien ? 20€ d'adhésion à l'Association Quartier Libre Cotisation : 90€ pour l'année. Possibilité une séance d'essai

Contact ? Gérard ZACHAYUS . quartierlibre@hotmail.fr

ESCOLO DE FONT - SEGUGNO

Samedi 16 mai, la fête provençale, initiée par le Félibrige et la Municipalité de Châteauneuf-de-Gadagne, a vu une belle affluence de personnes curieuses ou passionnées par la culture provençale. L'Escolo a participé par les chants de la chorale, une exposition intitulée : « Gadagne au temps de Tavan » et les animations impliquant les enfants du village : ceux de l'école S.Charles ont évoqué Anfos Tavan à la fenêtre même de la maison du poète, ceux de Pierre Goujon ont chanté, mimé, raconté, en souvenir de Madeleine qui gardait les enfants en jouant du violon...Merci à madame Iffrig, à ses élèves du CE1-CE2, merci à tous. Nous espérons vous retrouver au Forum des associations samedi 5 septembre, pour parler de tous nos projets. Contactez-nous à notre adresse mail : escolo-fontsegugno@orange.fr *A bèn lèu !*



AKWABA

Après le succès de ses guinguettes estivales, Akwaba fait sa rentrée en septembre avec une nouvelle programmation d'ateliers créatifs multigénérationnels. De belles occasions de partager, créer et se retrouver en famille ou entre amis !

Toutes les informations seront prochainement disponibles sur www.akwaba.coop.

La Kantarelle fait également sa rentrée ! Ouvert tous les jeudis et vendredis, le café culturel et citoyen vous propose une programmation variée dès le mois de septembre :

11 septembre : Yon Solo

17 septembre : Café Deuil

18 septembre : Mathilde en concert

24 septembre : Conférence d'astronomie

Retrouvez toute la programmation sur www.lakantarelle.fr.



AMISTANÇO

Le 20 Juin 2026, lors de la fête votive, 6 Peintres d'AMISTANÇO ont peint « la Provence », sur la place du « Félibrige », sous un soleil de plomb, dans une très bonne ambiance. Leur désir était de refaire vivre un peu les Peintres en Liberté, tombés dans l'oubli depuis quelques années. Maintenant, que le pied à l'étrier est mis, nous préparons et ce, dès à présent notre présence pour 2027 avec bien sûr quelques améliorations et nous l'espérons plus de Peintres.

Merci aux participants, Merci à Alexandra, Présidente du Comité des Fêtes Merci à M. le Maire et à son Equipe, Merci aux gentils visiteurs

NB : L'atelier d'AMISTANÇO, fermé en Juillet et Août re-ouvrira ses portes lundi 7 septembre 2026. Nous serons présents à la journée des Associations Samedi 5 Septembre. Pour tout renseignement : 06 16 10 38 39

BAN DES VENDANGES

Les vendanges approchent, et avec elles, l'un des moments les plus attendus de la rentrée Castelnovinne ! **Le Comité des Fêtes vous invite le samedi 5 septembre 2026 au Parc de l'Arbousière, dès 19h00, pour le traditionnel Ban des Vendanges.**

LE COMITÉ DES FÊTES DE CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE ORGANISE



**Parc de l'Arbousière
À PARTIR DE 19H00**

20h00 : Proclamation du Ban des Vendanges

Dégustations, animations musicales, tenue blanche souhaitée

Achat du verre 8 €



**Participez à notre Tombola et ne ratez pas votre chance de gagner !
Vente des tickets sur place - 2 €
Lots : Magnums et Jéroboams !**

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération

Plus d'infos : cdf.gadagne@gmail.com



ANIMOTHEQUE

La ludothèque associative l'Animotheque fait sa rentrée à la médiathèque **mercredi 16 septembre de 14h30 à 16h30**. En plus de ses activités habituelles (jeu sur place et prêt de jeux), nous invitons le jeune public à venir à la rencontre de notre robot Cubetto, pour s'initier au codage informatique mais sans écran ! Entrée libre pour cette séance découverte.

Sachez enfin que nous venons de créer une chaîne WhatsApp pour faire connaître notre programmation. Alors rejoignez-nous :

whatsapp.com/channel/0029VbCaGR6JZg4B4Xrdyu2P

ASSOCIATION NÉPAL AVIGNON

Depuis 1987, l'Association Népal Avignon soutient les 11 écoles du canton de Rigaon grâce à un parrainage collectif. Cette année, l'école secondaire a obtenu un excellent taux de réussite de 82 % en fin de scolarité, récompensant le travail des enseignants, des élèves et de leurs familles.

Côté santé, le dispensaire est désormais complété par un cabinet dentaire. Laxmi, infirmière formée par des chirurgiens-dentistes bénévoles, poursuit les soins et la prévention auprès des habitants et des écoliers. En 2025, une mission de kinésithérapeutes a également permis de développer la prise en charge des douleurs articulaires dans les villages les plus isolés. Le projet agricole se poursuit avec succès : développement de cultures adaptées (café, thé, arbres fruitiers...), apiculture, formations et accompagnement des agriculteurs vers une plus grande autonomie.

En 2025, 16 jeunes ont bénéficié d'une formation au métier d'électricien avec l'association Énergies Sans Frontières. Un nouvel atelier consacré à la maintenance des installations solaires est prévu en 2027.

Les femmes de l'atelier de couture sont aujourd'hui autonomes. Leurs créations seront proposées lors de la vente d'artisanat du 5 décembre, salle Anfos Tavan.

L'association organise également des treks et des missions humanitaires au Népal. La prochaine mission est prévue au printemps 2027.

Assemblée générale : vendredi 2 octobre à 18 h, salle Anfos Tavan à Châteauneuf-de-Gadagne.

Contacts :
www.associationnepalavignon.com
associationnepalavignon@gmail.com
 À Châteauneuf-de-Gadagne : A. Vettoretti – 06 73 39 09 47



SALLE DE L'ARBOUSIERE

CHATEAUNEUF DE GADAGNE

Dimanche 27 septembre 2026

De 9 heures à 14 heures



VIDE GRENIER

INSCRIPTIONS sur RESERVATION sur HELLOASSO

TARIFS 12 Euros LA TABLE & 1 boisson chaude offerte

Petite collation sur place

Exposants :

Copie carte d'identité obligatoire
 Inscription Flashez ce Code
<https://www.helloasso.com/associations/association-des-oeuvres-paroissiales-et-sociales-de-chateauneuf-de-gadagne/evenements/vide-grenier>



CATÉCHISME

Notre secteur paroissial prépare déjà sa rentrée, nous serons prêts à accueillir au mois de septembre les enfants à partir du CE1, mais également l'aumônerie des jeunes, ainsi que l'aumônerie des adultes. Découvrez tout de suite les jours et heures d'inscription :

Catéchisme rentrée 2026/2027. Secteur Paroissial Châteauneuf de GADAGNE et JONQUERETTES

INSCRIPTIONS :

► A La Maison de l'Association Paroissiale, 1 rue des Bourgades. Châteauneuf de GADAGNE de 10h à 12h : mercredi 02 septembre

► Lors de la journée des Associations.

Jardin de la Treille : 05 septembre de 9h00 à 12h00

Début du catéchisme : mercredi 09 septembre de 9h30 à 10h45 pour les CE1 ET CE2

de 10h45 à 12h00 pour les CM1 et CM2.

► Messe de rentrée : dimanche 20 septembre

Prenez contact avec le prêtre et les catéchistes.

tel : 04 90 22 42 12 -- 06 73 79 86 83

SECOURS CATHOLIQUE

1946 - 2026 Voilà 80 ans que le Secours Catholique s'engage contre toutes les formes de pauvreté. L'Équipe de Châteauneuf de Gadagne vous propose :

- Un accueil
- une écoute
- Un accompagnement
- Des aides financières (participation, micro-crédit etc.)

Si vous souhaitez partager une situation difficile, être écouté, trouver des solutions possibles. N'hésitez pas à prendre

un rendez-vous, en toute confidentialité au 06 13 83 80 34.

Des bénévoles peuvent également vous aider dans vos demandes administratives (tels que dossiers CAF, RETRAITE, CPAM, LOGEMENT, APA etc.)

Nous serons présentes au forum des associations le 5 Septembre, nous vous y attendons.

PERMANENCE TOUS LES LUNDIS De 10 H À 12 H

1 Rue des Bourgades Sur rendez-vous, à votre convenance au 06 13 83 80 34.

LI BON VIVENT

LOTOS

**MERCREDI 09 ET 23 SEPT. 2026
 À 14H30 À LA SALLE ANFOS TAVAN,
 RUE BARON LEROY.**

OUVERTURE DES PORTES 13H45

Rappel : Les participants au loto sont priés de garer leur véhicule au parking des écoles Pierre Goujon! Cela afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de stationner sur le parking attenant à la salle Anfos Tavan ! Merci de votre compréhension et de votre civisme !

JOURNÉE MÈZE & SÈTE

**JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026
 DÉPART DES CARS À 7H30, LA
 PLACE DU MARCHÉ
 DE CHÂTEAUNEUF-DE-GADAGNE.
 RDV SUR PLACE À PARTIR DE 7H00.**

Le tarif est de : 72 € / personne.

► 11h00 : Visite d'un mas conchylicole à Mèze. Laissez-vous guider à travers le Pays de Thau par ces paysans de la Mer qui vous révéleront les secrets de l'élevage des huîtres au cœur même de leurs exploitations.

► 12h00 : Déjeuner dans un lieu insolite (Maxi 80 personnes).

► 16h00 : Visite commentée et dégustation dans un domaine viticole situé entre Pomerols et Marseillan en Languedoc-Roussillon, où le respect et le travail du vin se perpétuent depuis 4 générations.

VOYAGE EN SARDAIGNE

**(7 JOURS / 6 NUITS)
 DU 25 SEPT. AU 1 ER OCT. 2026.
 DÉPART DU BUS À 7H00, DU DÉPÔT
 DES CARS ARNAUD
 ZA LA CIGALIÈRE AU THOR.
 RDV SUR PLACE À PARTIR DE 6H30.**

Le tarif est de 1150 € / personne.

Déjeuner libre en cours de route. Embarquement à Gênes. Installation dans les cabines à 2 lits avec sanitaires privés. Dîner en self à bord, nuit en mer. Visite guidée de Porto-Torrès, Capo Caccia et Alghero et de la Costa Smeralda. Visite de la Sardaigne profonde : Nuero avec visite du musée de la vie et des traditions populaires, Alghero et Bosa avec soirée dansante. Castelsarso, bourg médiéval. Embarcation à Porto-Torrès via Gênes et retour jusqu'au dépôt des cars Arnaud.



ASSOCIATIONS



FOYER RURAL



Toute l'équipe du FRL ainsi que les professeurs seront présents lors du Forum des Associations, le samedi 5 septembre. Venez nous rencontrer pour échanger sur les cours, les activités proposées et les modalités d'inscription. Nous serons ravis de répondre à vos questions et de vous accompagner pour cette nouvelle année ! Les activités reprennent la semaine du 14 septembre 2026. La permanence vous accueille les Mercredis de 9h à 12h ou sur RDV au 04 90 22 12 63. Le bureau du FRL se trouve au 150 Rue du Baron Le Roy (en face de la médiathèque)

Le programme détaillé des activités, incluant les tarifs et les horaires, sera disponible lors de la journée des associations. Vous pouvez également le consulter dès à présent au bureau du Foyer ainsi que sur notre site internet. Retrouvez l'ensemble des informations et documents utiles (plannings, fiches d'inscription et d'adhésion) sur www.frlgadagne.fr

Pour cette nouvelle année, seront proposés les ateliers suivants : **Activités pour Tous** : Anglais Adultes et Enfants , Pilates , Yoga, Boxe & Cardio-boxing, Couture, Club Photo numérique, Atelier d'écriture, Décoration- Création d'objets, Dessin & Aquarelle, Hypno Rando, Randonnée pédestre

Musique : Eveil musical (enfants 4-5 ans), Batterie, Piano, Chant, Guitare, Basse, Musiques Actuelles Groupe

RÉSERVEZ VOTRE JOURNÉE !

DIMANCHE 4 OCTOBRE 2026 DE 10H À 18H
2ÈME ÉDITION DE L'EXPOSITION D'ART ET DE CRÉATION

Venez découvrir les œuvres des artistes et créateurs d'« Objectif Gadagne », le club photo du Foyer Rural Laïque de Châteauneuf-de-Gadagne. Au programme : Photographies, Peintures, Dessins, Décorations, Et bien d'autres créations artistiques

Vous souhaitez exposer vos créations ? Contactez-nous : 06 25 56 33 98
clubphoto.gadagne@netc.fr

Entrée gratuite • Ambiance conviviale • Ouvert à tous



PROCHAIN WEEK END RANDONNÉE

Jaujac (Ardèche - 07) • les 10 et 11 octobre

Pour tout renseignement, contactez Anne et René au 04 90 22 16 83



SPORTING



La saison 2025-2026 s'est achevée de la plus belle des manières pour le SC Gadagne avec le succès de la Castelnovine Cup. Durant deux journées ensoleillées, plus de 300 jeunes footballeurs se sont retrouvés sur les terrains pour partager leur passion dans un esprit de convivialité, de respect et de fair-play. Les sourires des enfants, des éducateurs et des familles ont récompensé l'engagement des nombreux bénévoles.

Cette fin de saison a également été marquée par l'élection de Michael Dufit à la présidence du SC Gadagne. Il succède à Philippe Toledo et poursuivra le développement du club dans la continuité des actions menées ces dernières années.

La reprise est désormais lancée : les seniors ont retrouvé les terrains début août et les différentes catégories de jeunes reprennent progressivement leurs entraînements avant le retour du football d'animation début septembre.

Pour connaître les dates de reprise, les modalités d'inscription et suivre l'actualité du club, rendez-vous sur la page Facebook du SC Gadagne.

Le SC Gadagne souhaite à tous ses licenciés, bénévoles, partenaires et supporters une excellente rentrée sportive.



PROVENCE PADEL



Le padel accessible à tous à CHATEAUNEUF DE GADAGNE ! Provence Padel accueille toute l'année les joueurs débutants comme confirmés dans une ambiance conviviale et familiale. Le club dispose de 4 pistes extérieures et de 2 pistes couvertes, permettant de jouer par tous les temps.

Horaires d'ouverture Pistes extérieures Lundi au vendredi : 9h00 - 21h30 Samedi : 9h00 - 18h00 Dimanche : 9h00 - 14h00 Pistes couvertes Tous les jours : 9h00 - 22h30

Que vous souhaitiez découvrir le padel, pratiquer en famille, entre amis ou participer aux nombreuses animations et compétitions organisées tout au long de l'année, notre équipe sera heureuse de vous accueillir.

Les Castelnovins sont naturellement les bienvenus pour venir découvrir ce sport ludique, accessible à tous les âges et à tous les niveaux.

Provence Padel CHATEAUNEUF DE GADAGNE 07 67 46 64 63



VÉLO CLUB

Avant quelques vacances méritées, les coureurs du VCTG ont participé à différents championnats de leurs catégories. Q BERTRAND est champion de Vaucluse et vice champion régional access. L PÉLARDY et L BOURDON sont allées au championnat de France des féminines amateurs à La Tour du Pin (38). Cela a été pour elles une rude expérience car, outre le fait de rouler aux côtés d'ex professionnelles, il a fallu affronter des températures caniculaires. Les plus jeunes de l'école de vélo ont pris part au trophée de France des jeunes cyclistes à Sarrebourg (57) d'où ils sont revenus avec nombre de rayons d'or, d'argent et de bronze.



CLUB DE BOULES

Si vous aimez jouer aux boules, si vous êtes intéressés par la création d'un club de boules sur la commune. Si vous souhaitez adhérer ou participer à la vie active du club, une réunion pour discuter sur l'éventualité de créer une association aura lieu le **lundi 14 septembre 2026 à 19 h salle Paul MILLE.**

Si vous n'êtes pas disponible pour la réunion 06.46.12.76.21, Guy REBOUL





LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES : LES CONTRÔLES PHOTOGRAPHIQUES PORTENT LEURS FRUITS



Afin de lutter plus efficacement contre les dépôts sauvages d'ordures aux abords des points d'apport volontaire (PAV), la commune a mis en place, des contrôles photographiques nomades, financés par la CCPSMV, sur des sites particulièrement concernés, depuis le 16 janvier 2026. Depuis leur installation, ces dispositifs ont permis de constater plusieurs infractions. Seize contraventions ont ainsi été dressées grâce aux images transmises par les pièges photographiques. L'infraction retenue est celle de « dépôt d'objet ou d'ordure transporté à l'aide d'un véhicule dans un lieu non autorisé ». Elle est sanctionnée par une amende forfaitaire de 200 €, pouvant être minorée à 150 € en cas de paiement sous 15 jours ou majorée à 450 € si le règlement n'intervient pas dans les délais prévus.

Ces résultats démontrent l'efficacité de ce dispositif de contrôle, mis en place pour préserver la propreté de notre cadre de vie et lutter contre les comportements inciviques. Les dépôts sauvages représentent un coût important pour les collectivités, mobilisent les services municipaux et dégradent notre environnement. La municipalité rappelle que des solutions existent pour l'élimination des déchets, notamment les déchèteries et les filières de collecte adaptées. Chacun est invité à adopter un comportement responsable afin de préserver la qualité de notre environnement et d'éviter des sanctions qui peuvent être lourdes.



LA VIDÉOPROTECTION : UN OUTIL AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ



Afin de renforcer la sécurité des habitants et de soutenir le travail des forces de l'ordre, la commune est aujourd'hui équipée de 29 caméras de vidéoprotection, dont 26 sont dédiées à la protection de la voie publique. Elles couvrent les principaux axes de circulation, certaines voies secondaires stratégiques ainsi que plusieurs places et parkings du village. Ces équipements constituent un véritable outil d'aide à l'enquête.

La commune est en effet très régulièrement sollicitée par les services de l'État, notamment la gendarmerie, afin de fournir les images susceptibles de faire avancer des investigations portant sur des faits de délinquance ou d'incivilités.

Dans de nombreux dossiers, les enregistrements permettent d'apporter des éléments utiles aux enquêteurs. À titre d'exemple, les images de vidéoprotection ont récemment permis de transmettre des éléments probants à la gendarmerie à la suite du vol nocturne d'un scooter dans le centre-ville. Toutefois, une fois les images remises aux autorités compétentes, la commune n'est pas associée à la suite de la procédure. Les services d'enquête ne communiquent généralement pas sur l'issue des investigations, et la municipalité ne sait donc pas si les éléments transmis ont permis d'identifier les auteurs ou de conduire à leur condamnation.

Au-delà de leur rôle dissuasif, les caméras de vidéoprotection participent ainsi pleinement à la prévention et à la résolution de nombreuses affaires. Elles constituent un outil précieux au service de la sécurité publique, en complément de l'action quotidienne des forces de l'ordre et de la police municipale. Une réflexion sera portée en concertation avec la gendarmerie afin de savoir s'il est nécessaire d'ajouter de nouveaux dispositifs de surveillance.



RESTEZ INFORMÉ
DE L'ACTUALITÉ
DU VILLAGE



IntraMuros

Téléchargez "IntraMuros", l'application mobile qui vous permet de rester au fait de la vie locale sans avoir à créer de compte. De nombreux outils sont à votre disposition : annuaire, signalement de désordres, agenda des événements à venir...

✓ Téléchargez l'application depuis Play Store ou Apple Store

TRAVAUX NON DÉCLARÉS ?

REGULARISER

C'EST SECURISER VOTRE BIEN !

EVITEZ LES RISQUES, PROTEGEZ VOTRE PATRIMOINE, RESTEZ EN RÉGLE

1 QU'EST-CE QU'UNE RÉGULARISATION ?

Une régularisation consiste à déposer une autorisation d'urbanisme après la réalisation de travaux non autorisés ou non conformes.

EXEMPLES DE TRAVAUX CONCERNÉS



Extension



Veranda



Garage



Piscine



Clôture



Abri de jardin



Modification de facade



Fenêtres



Panneaux solaires

... et bien d'autres !

2 POURQUOI RÉGULARISER ?



Vente immobilière bloquée ou compliquée



Problème lors de la vente chez le notaire



Refus d'indemnisation par l'assurance



Signalement d'un voisin ou contrôle



Procès-verbal et amende possible



Demande de remise en état des lieux



Difficultés lors d'une succession



Travaux non conformes à la réglementation

Regulariser aujourd'hui, c'est éviter des complications demain !

3 QUELLE DEMARCHE ENTREPRENDRE ?

DECLARATION PRÉALABLE DE REGULARISATION

Pour des travaux de faible ampleur :

- petites extensions
- clôtures
- modifications de facade
- abris de jardin
- piscines
- ...



A PRÉCISER SUR LE DOSSIER :
« DP DÉPOSÉE À TITRE DE REGULARISATION »

PERMIS DE CONSTRUIRE DE REGULARISATION

Pour des travaux importants ou ayant un impact plus conséquent :

- grandes extensions
- création de surface importante
- modifications structurelles
- changements de destination
- ...



A PRÉCISER SUR LE DOSSIER :
« PC DÉPOSÉ À TITRE DE REGULARISATION »



GESTION DE LA VÉGÉTATION

Quelle gestion de la végétation des berges et du lit des Sorgues et plus particulièrement du Sénot ?

Affluent des Sorgues, le Sénot relève depuis 2014 de la compétence du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS).

Comme l'ensemble du réseau des Sorgues, le Sénot est un cours d'eau non domanial, c'est-à-dire que chaque propriétaire riverain est propriétaire des berges et du lit jusqu'à l'axe médian du cours d'eau. À ce titre, les riverains sont tenus à « un entretien régulier » du cours d'eau, afin de préserver son bon fonctionnement hydraulique et écologique.

Cet entretien consiste notamment à :

- ▶ **Garantir le libre écoulement de l'eau.**
- ▶ **Prévenir la formation d'embâcles et d'inondation.**
- ▶ **Contribuer au bon état écologique du milieu aquatique par des interventions adaptées et raisonnées.**

La végétation des berges est essentielle : elle stabilise les rives, favorise la biodiversité, améliore la qualité de l'eau et participe à la régulation naturelle des écoulements. Les interventions doivent donc être ciblées, mesurées et respectueuses des cycles biologiques de la flore et de la faune.

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues intervient en substitution des propriétaires riverains, dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général (DIG) et suivant son Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) de la végétation des Sorgues et du Canal de Vaucluse. Ce PPG synthétise pour la période 2024-2030, les stratégies de gestion mises en œuvre en fonction des enjeux des secteurs considérés (sécurité publique et de patrimoine naturel), de façon à promouvoir un entretien à la fois respectueux du bon fonctionnement écologique du cours d'eau et ajusté aux risques vis-à-vis des inondations.

C'est à ce titre que le SMBS intervient, chaque année en fin d'été, pour le débroussaillage et le faucardage de la végétation présente dans la section d'écoulement du Sénot, depuis le chemin de la Draille du Sénot, jusqu'à son exutoire dans le Canal du Moulin de Gadagne.

Informations et contact :

www.laSorgue.fr

smbbs@laSorgue.fr

Astreinte du Syndicat des Sorgues joignable au : 06 23 68 27 13



LES FRELONS ASIATIQUES : RESTONS VIGILANTS

Avec bientôt l'arrivée de l'automne, les feuilles des arbres vont progressivement tomber, rendant les nids de frelons asiatiques beaucoup plus visibles. C'est souvent à cette période que l'on découvre des nids installés en hauteur dans les arbres, parfois à proximité des habitations ou des lieux de passages.

Même si l'activité des frelons diminue avec le refroidissement des températures, un nid ne doit jamais être manipulé ou détruit par un particulier. **Pour des raisons de sécurité, il est important de faire intervenir un professionnel.**

Si vous repérez un nid de frelons asiatiques, nous vous invitons à nous en informer rapidement ou à faire procéder à son enlèvement par une entreprise spécialisée s'il est sur votre propriété. Cette vigilance collective contribue à limiter la prolifération de cette espèce invasive et à protéger la biodiversité, notamment les abeilles, ainsi que la sécurité de tous.

Merci de votre vigilance et de votre coopération.



WORLD CLEANUP DAY 2026 : NOTRE COMMUNE SE MOBILISE POUR UN ENVIRONNEMENT PLUS PROPRE

Cette année le World Clean Up Day, journée mondiale de nettoyage de la planète, se déroulera le **SAMEDI 19 SEPTEMBRE**. Le village y participe en organisant une matinée de nettoyage à cette date. Venez en famille, entre amis pour ce moment de partage, de convivialité et surtout pour accomplir un acte citoyen de préservation de notre village.

Rendez-vous place du Marché aux Raisins - 8h30. Amenez votre matériel (gants, gilet...), et votre bonne humeur ! Nous finirons cette matinée par un apéritif au bord du Canal du Vieux Moulin.



PLUIE DE RÉCOMPENSES POUR LES VIGNERONS DE CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE !

Ces derniers mois, les vignerons de notre commune se sont, une nouvelle fois, illustrés lors de nombreux concours et dégustations, décrochant de belles distinctions qui récompensent leur savoir-faire, leur passion et leur exigence. À travers leur travail minutieux, du soin apporté à la vigne jusqu'à l'élaboration de chaque cuvée, nos vignerons contribuent au rayonnement de notre territoire et portent haut les couleurs de notre commune. Nous tenons à les féliciter chaleureusement pour ces succès mérités, qui sont une véritable fierté collective et une invitation à découvrir ou redécouvrir la richesse et l'excellence de nos vins.

Domaine du Bois de Saint Jean

- Médaille d'Or** - Comte d'Ust - Côtes-du-Rhône Villages Gadagne - 2024, Rouge - Concours des Vins d'Avignon 2025
- 3e Prix** - Châteauneuf-du-Pape - AOP Châteauneuf-du-Pape - 2023, Rouge - Concours de la Saint-Marc 2025
- Médaille d'Or** - La Ballade des Anglès - AOP Vacqueyras - 2024, Rouge - Concours des Vins d'Orange 2025

Château de Fonségugne

- Médaille d'Or** - Côtes-du-Rhône - 2025, Blanc - Concours des Vins d'Orange
- Médaille d'Argent** - Côtes-du-Rhône - 2025, Blanc - Concours des Vins d'Avignon
- Médaille d'Or** - Côtes-du-Rhône - 2025, Rosé - Concours des Vins d'Avignon
- Médaille d'Or** - Côtes-du-Rhône - 2025, Rosé - Trophée Vignerons de Terroirs en Fête
- Médaille d'Or** - Gadagne - Côtes-du-Rhône Villages Gadagne - 2023, Rouge - Concours des Vins d'Avignon
- Médaille d'Or** - Gadagne - Côtes-du-Rhône Villages Gadagne - 2023, Rouge - Trophée Vignerons de Terroirs en Fête
- Médaille d'Argent** - Gadagne - Côtes-du-Rhône Villages Gadagne - 2024, Rouge - Concours des Vins d'Orange

Domaine des Garriguettes

- Étoile au Guide Hachette** - Cuvée L'Amista - Côtes-du-Rhône Villages Gadagne - 2023, Rouge - Guide Hachette des Vins 2026
- Médaille d'Argent** - Cuvée L'Amista - Côtes-du-Rhône Villages Gadagne - 2023, Rouge - Decanter World Wine Awards 2025
- Médaille d'Or** - Cuvée L'Amista - Côtes-du-Rhône Villages Gadagne - 2023, Rouge - Challenge Millésime Bio 2025

Clos des Saumanes

- Médaille d'Argent** - Les Sarments - Côtes-du-Rhône - 2024, Blanc (Bio) - Concours des Vins ELLE à Table 2026
- Médaille d'Argent** - Les Sarments - Côtes-du-Rhône - 2024, Rouge (Bio) - Concours des Vins ELLE à Table 2026

Cave Coopérative Demazet

- Médaille d'Or** - Domaine de la Croisette - Côtes-du-Rhône - 2025, Rouge - Concours des Vins d'Orange
- Médaille d'Or** - Château Quilex - Côtes-du-Rhône Villages Gadagne - 2025, Rouge - Concours des Grands Vins de France à Mâcon
- Médaille d'Or** - Château Quilex - Côtes-du-Rhône Villages Gadagne - 2025, Rouge - Concours des Vins d'Orange
- Médaille d'Or** - Domaine Camp Revès - Côtes-du-Rhône Villages Gadagne - 2025, Rouge - Concours International de Lyon
- Médaille de Bronze** - Domaine Camp Revès - Côtes-du-Rhône Villages Gadagne - 2024, Rouge - Concours Général Agricole de Paris
- Médaille d'Argent** - Domaine Camp Revès - Côtes-du-Rhône Villages Gadagne - 2024, Rouge - Concours des Vins de la Foire d'Avignon
- Médaille d'Or** - Armoiries - Côtes-du-Rhône - 2025, Rouge - Concours Général Agricole de Paris
- Médaille d'Or** - Armoiries - Côtes-du-Rhône - 2025, Rouge - Concours International de Lyon
- Médaille d'Argent** - Armoiries - Côtes-du-Rhône - 2025, Rouge - Concours Général Agricole de Paris
- Médaille d'Or** - Inattendu - Côtes-du-Rhône Villages Gadagne - 2024, Rouge - Concours des Grands Vins de France à Mâcon
- Médaille d'Or** - Inattendu - Côtes-du-Rhône Villages Gadagne - 2024, Rouge - Concours International de Lyon

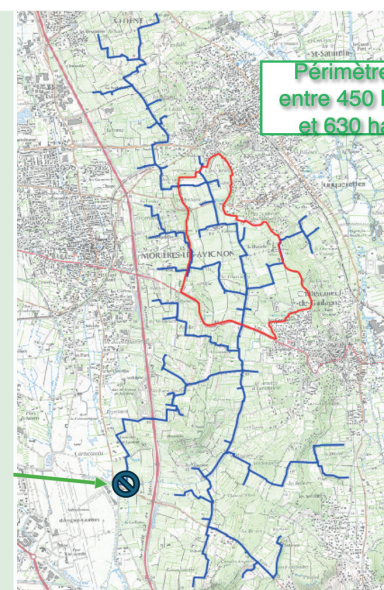


PROJET D'IRRIGATION DU PLATEAU : PRÉPARER L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Le 5 mars dernier, une réunion d'information organisée par l'ASA des Canaux de la plaine d'Avignon s'est tenue à Châteauneuf de Gadagne, réunissant les agriculteurs et les propriétaires fonciers concernés par le projet d'irrigation du Plateau. Face aux effets du changement climatique et aux épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents, ce projet a pour objectif de garantir un accès durable à l'eau, afin de préserver l'activité agricole, sécuriser les productions et accompagner l'adaptation des exploitations aux défis climatiques. Le projet prévoit la création d'une prise d'eau, d'une station de pompage, de canalisations principales et d'un réseau de distribution desservant les parcelles agricoles. Son coût est estimé à 8 millions d'euros HT, avec un financement qui pourrait être en grande partie assuré par des subventions publiques. Pour que ce projet puisse voir le jour,

il était indispensable de réunir l'engagement des propriétaires et exploitants qui contribueraient alors à l'investissement initial de 450 hectares. Cette étape, essentielle à la poursuite de l'opération, a été franchie à l'issue de la réunion. Au-delà de l'investissement, ce projet constitue un enjeu majeur pour l'avenir du Plateau. Il permettra de maintenir une agriculture dynamique, de favoriser la diversification des cultures, de préserver les paysages, de contribuer à la prévention des incendies et de soutenir durablement l'économie agricole locale.

La mobilisation des agriculteurs et des propriétaires a permis de franchir une étape décisive. Le projet peut désormais poursuivre son développement. À suivre...





UNE MAIRIE RÉNOVÉE, PLUS ACCESSIBLE ET PLUS FONCTIONNELLE

La rénovation de la mairie franchit une étape décisive. Les principaux travaux d'aménagement intérieur sont désormais achevés et permettront d'offrir aux habitants un accueil modernisé, plus confortable et pleinement adapté aux exigences d'un service public de proximité.

Le rez-de-chaussée sera désormais entièrement accessible au public. La salle du conseil municipal a été rénovée et modernisée, tandis que les bureaux des services administratifs ont été réorganisés afin d'améliorer les conditions de travail des agents et la qualité de l'accueil des usagers.

Tous les étages seront desservis par un ascenseur intérieur, permettant, notamment, un accès facilité au service "urbanisme". Le maire et les adjoints disposeront également de bureaux permanents et d'espaces de réception adaptés pour accueillir les habitants dans les meilleures conditions lors de leurs rendez-vous.

Le bâtiment bénéficiera d'équipements modernes répondant aux normes actuelles, notamment en matière de contrôle des accès et de sécurité. La mise en valeur de la façade par un nouvel éclairage souligne également le caractère patrimonial de cet édifice emblématique du village.

La dernière phase du projet consistera en la réalisation d'un ascenseur extérieur reliant la place de la Pâtière à la place Aimadieu. Cet aménagement permettra d'assurer une accessibilité complète depuis les rues du village jusqu'aux différents niveaux de la mairie. L'ouverture au public est prévue au tout début de l'année 2027.

Tout au long de cette opération, une attention particulière a été portée au respect de l'architecture d'origine. L'esprit patrimonial du bâtiment a ainsi été préservé, tout en intégrant les technologies les plus récentes, au service



d'un accueil performant, accessible à tous et conforme aux attentes d'une administration moderne.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élevait à 1,2 million d'euros TTC. Comme souvent lors de la rénovation d'un bâtiment ancien, quelques découvertes imprévues (telles que des poutres anciennes ou d'anciennes cheminées) ont nécessité des adaptations en cours de chantier. Grâce à une gestion rigoureuse du projet, ces aléas n'ont entraîné qu'un ajustement financier très limité, avec une augmentation du coût global inférieure à 2 %.

Cette réalisation constitue un investissement durable pour notre commune. Elle permet de préserver un bâtiment patrimonial majeur, tout en offrant aux habitants une mairie plus accueillante, plus accessible et mieux adaptée aux besoins d'aujourd'hui, comme à ceux de demain.



RUE DES BOURGADES

UNE RÉNOVATION COMPLÈTE ET UNE SOURCE RETROUVÉE



Les travaux de la rue des Bourgades sont désormais achevés. Ils ont permis de moderniser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, grâce aux interventions de la Communauté de Communes et du Syndicat des eaux, assurant ainsi un fonctionnement durable des infrastructures.

Le chantier a également permis de retrouver et de capter une source historique, qui alimente de nouveau la fontaine Anfos Tavan, valorisant ainsi le patrimoine hydraulique du village.

La commune a ensuite entièrement réaménagé la chaussée et les bordures afin d'améliorer le cadre de vie. Les dernières finitions, notamment les pavés décoratifs et les abords de la fontaine, seront réalisées à l'automne, clôturant cette opération alliant modernisation et mise en valeur du patrimoine.



RD6

UNE ENTRÉE DE VILLAGE MODERNISÉE ET SÉCURISÉE



Les travaux réalisés sur la RD 6 en direction de Saint-Saturnin-lès-Avignon touchent à leur fin. Après la modernisation des réseaux souterrains, le Département de Vaucluse procède à la réfection complète de la chaussée, tandis que la commune va réaliser les bordures de trottoirs et les aménagements relevant de sa compétence.

trottoirs et les aménagements relevant de sa compétence.

Une voie douce sécurisée, séparée de la circulation par une barrière en béton, permettra désormais aux piétons et aux cyclistes de circuler entre le carrefour à feux et le passage à niveau. Des accès aux propriétés ont été maintenus et la signalisation a été adaptée pour renforcer la sécurité de tous les usagers.

Cette opération améliorera durablement l'entrée du village, favorisera les mobilités douces et s'accompagnera d'une limitation de vitesse à 50 km/h. La municipalité remercie les riverains et les usagers pour leur patience durant les travaux.



ALINE NICOLAS RÉCOMPENSÉE AUX TROPHÉES DU SPORT DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE, PARMIS LES BÉNÉVOLES ENGAGÉS



Bonjour Aline, tu as été récompensée par le département de Vaucluse lors des Trophées du Sport, dans la grande série des bénévoles de Châteauneuf de Gadagne reconnus les années passées: Pierre Céaglio, Frédéric Plauche, Olivier Baroncelli, Jean-Claude Guy... Dans quel état d'esprit as-tu reçu cette récompense ?

J'ai été très touchée d'avoir cette récompense, à mon âge surtout. Et j'adore le bénévolat et je continuerai. Ça me fait plaisir d'être dans cette lignée de bénévoles, mais la seule femme comme toujours... parce que malheureusement je suis souvent la seule femme. Mais j'apprécie tous ces gens et je les félicite.

Tu as été engagée auprès de différents présidents au Sporting Club de Gadagne. Est-ce que dans ces 16 années de bénévolat pour le SCG, il y a une image qui te reste et qui te touche particulièrement

Oui déjà ce que j'ai apprécié à Gadagne, c'est que c'est encore un petit club de village, et j'apprécie ce côté « familial ». J'y ai passé de très belles années.

Et je voudrais remercier tout particulièrement Philippe Toledo, le président actuel, pour mon tout dernier jour, pour le beau message qu'il m'a fait dans son discours et la belle coupe qu'il m'a offerte au nom du club. Un moment d'émotion qui restera dans ma mémoire.

On dit souvent que le bénévolat est une vraie richesse pour nos villages, mais que c'est difficile de trouver des bénévoles engagés. Pour encourager des Castelnovins à franchir le pas, que leur dirais-tu ?

Le bénévolat, c'est quelque chose de bien !... Le contact que l'on a avec les petits, les parents, les éducateurs, les présidents, la mairie... C'est quelque chose moi qui m'a beaucoup plu. Ça fait plus de 40 ans maintenant. Et j'ai été motivée par la reconnaissance des gens autour de moi. J'ai été récompensée plusieurs fois, par Pierre Molland, par le président du club. Cela m'aide, et cela m'aidera encore parce que je n'ai pas fini ma carrière ! Ce serait bien qu'il y ait des mamans qui arrivent au Sporting Club de Gadagne comme bénévoles. Et je forme le souhait que les mamans et les papas comprennent que l'on est là pour aider les petits et pour aider le club.

Bravo Aline. Un dernier mot ?

Oui, j'aimerais dire que c'est mon père qui m'a amenée au foot. Il ne voulait pas que je joue parce que j'étais une fille, sa seule fille au milieu de cinq garçons. Mais j'étais tout le temps dans les clubs. Après avec mes enfants, mon petit-fils, c'est quelque chose de familial. Le foot c'est dans mon cœur. Et donc ces récompenses, c'est un peu à mon papa aussi qu'elles reviennent.

ANOUK LIBOUREL, DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES, A ÉTÉ NOMMÉE À ENTRAIGUES SUR LA SORGUE



Arrivée en mai 2012, recrutée par Pierre Molland et Fabienne Ragonnet après le départ de Pascale Souchon, Anouk Libourel a été la première Directrice Générale des Services de Châteauneuf de Gadagne. Pendant près de 14 ans, la commune a bénéficié de son professionnalisme, de sa rigueur et de son expérience.

Ses compétences en matière budgétaire, juridique et administrative ont permis de moderniser et de sécuriser le fonctionnement communal. Gestion du personnel, organisation des élections, prévention des risques, gestion de crise ou accompagnement des élus : son engagement a durablement amélioré les pratiques au service des agents et des habitants. Elle a rejoint, le 1er mars dernier, la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue en qualité de DGS. Son successeur, Etham Lelièvre, est arrivé début mai. Les différentes municipalités tiennent à saluer son investissement et à la remercier chaleureusement pour ces années au service de notre commune. Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

DÉPART À LA RETRAITE DE FABIENNE MANCUSI



Après plus de quarante années au service de la commune, Fabienne Mancusi a fait valoir ses droits à la retraite le 1er mai 2026.

Entrée à la mairie de Châteauneuf-de-Gadagne en 1983 comme dactylographe, elle a accompagné toutes les évolutions de l'administration communale, de la machine à écrire à l'informatisation des services, en s'adaptant aux changements des procédures et de la réglementation. Elle a ensuite pris en charge le service des finances, assurant seule cette mission avec rigueur, professionnalisme et discrétion.

Son engagement, sa disponibilité et son sens du service public ont marqué les équipes municipales successives. Son expérience et la qualité de son travail ont été unanimement reconnues. La municipalité lui adresse ses plus sincères remerciements pour ces nombreuses années consacrées au service de Châteauneuf de Gadagne et de ses habitants, et lui souhaite une retraite heureuse et pleinement épanouissante.

BIENVENUE À SYLVIA PICHON



Depuis le 1er février 2026, la mairie accueille Sylvia Pichon, qui a rejoint les services administratifs de la commune pour assurer les missions liées aux finances, succédant à Fabienne Mancusi. Dès ses premiers mois au sein de notre collectivité, Sylvia a su démontrer son professionnalisme, son sérieux et son engagement. Son implication et sa motivation sont déjà appréciées par ses collègues comme par les élus. Son arrivée a également été l'occasion de mettre à l'honneur son parcours professionnel. Entrée dans la fonction publique le 12 novembre 1997, Sylvia totalise aujourd'hui vingt années de service effectif, un calcul tenant compte de ses périodes de travail à temps partiel. À cette occasion, la municipalité a eu le plaisir de lui remettre la Médaille du Travail, qui récompense vingt années de bons et loyaux services au sein des collectivités publiques. Nous lui renouvelons la bienvenue à Châteauneuf de Gadagne et lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions, au service des habitants de notre commune.

Restant focalisé sur le résultat des délibérations, le comité de rédaction choisit dans ces pages du bulletin municipal de ne pas relayer les débats entre les différents groupes du Conseil Municipal, ni l'équilibre des votes quand l'unanimité n'est pas obtenue. Si vous souhaitez obtenir ces informations, les comptes-rendus exhaustifs des séances sont disponibles sur le site internet de la commune.

Séance du 20 mai 2026

Création d'un règlement intérieur du conseil municipal

Le Conseil Municipal a établi son règlement intérieur afin de fixer ses règles d'organisation et de fonctionnement de l'assemblée délibérante. Le règlement approuvé complète les dispositions législatives et réglementaires en vigueur sans pouvoir y déroger. Il s'impose à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Constitution des commissions municipales et désignation des membres

Le rôle des commissions se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au Conseil Municipal. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre. Pour la durée du mandat, neuf commissions municipales permanentes sont constituées : Communication ; Culture et patrimoine ; Enfance et jeunesse ; Travaux (bâtiments – voirie – réseaux) ; Urbanisme ; Fêtes et cérémonies ; Finances ; Associations et sport, Projet participatif.

Pour respecter la représentation des groupes issus des élections municipales, dans chaque commission sont réservés : 1 siège pour Gadagne Autrement, 1 siège pour Unis pour notre village, les sièges restants pour la majorité municipale. Le Maire est membre de droit de toutes les commissions.

Détermination du nombre de membres pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et élection des membres

Le Maire est Président de droit du CCAS. Le Conseil Municipal décide de fixer le nombre de membres comme suit : 5 membres élus en son sein (en plus du Maire) et 5 membres hors-Conseil Municipal nommés par le Maire. Les 5 membres élus du Conseil d'administration du CCAS sont désignés au scrutin de liste, à la représentation au plus fort reste. A l'issue du vote et de l'application de la règle du plus fort reste, le Conseil Municipal désigne : ALLISON I, CHANSEL C, NECTOUX M, POYNARD S et CANO C.

Modalités d'élection de la commission de Délégation de Service Public (DSP) et de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Toute procédure de délégation de service public pendant le mandat nécessitera l'intervention d'une commission élue par le Conseil Municipal. La composition de cette commission pour Châteauneuf de Gadagne est la suivante : le Maire ou son représentant, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il en est de même pour la Commission d'Appel d'Offres : Le Maire la préside de droit et 5 membres titulaires et 5 membres suppléants sont élus au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au

plus fort. Reste Pour ces deux commissions, les listes seront déposées avant le 8 juin pour un vote lors du Conseil Municipal du 29 juin.

Détermination des représentants dans différentes instances (5 délibérations)

Le Conseil décide des représentations suivantes :

- Au Syndicat d'Energie Vauclusien (SEV) : BEAUMONT A (titul.) GATTO F (suppl.)
- Au Syndicat des Eaux Durance-Ventoux (SMEDV) : BEAUMONT A (titul.) AIMADIEU F (suppl.)
- Au Syndicat Mixte de Valorisation Forestière (SMDVF) : BEAUMONT A (titul.) GATTO F (suppl.)
- Au Conseil d'École (public & privé) : ROLLAND P (titul.) FLOURY S (suppl.)
- Au Comité National de l'Action Sociale (CNAS) : FABRE M

Constitution de la commission communale des impôts directs (CCID)

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, une commission communale des impôts directs est créée, composée de neuf membres : le Maire, (Président), et huit commissaires parmi les contribuables payant des impôts directs sur la commune. Le Conseil Municipal approuve la liste de 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants qui sera proposée pour désignation par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Désignation des membres du Conseil d'exploitation du site de la Chapelle

Depuis 2015, la gestion du site de la Chapelle est assurée par une régie avec seule autonomie financière. Le conseil d'exploitation administre la régie sous le contrôle du Conseil Municipal et du Maire et dispose d'un rôle consultatif important, notamment pour les questions sur le fonctionnement de la régie. Le Conseil Municipal désigne 7 membres au sein de ce Conseil d'Exploitation : CHANSEL C, GOGLIA C, JAWEIN JF, MARIA M, MAUSSAN T, MILLE J, GRAS O.

Création d'un poste saisonnier pour le site de la Chapelle

Le Conseil Municipal approuve la création d'un poste de 12h hebdomadaires du 1/7 au 31/10. Pour la saison, l'équipe sera donc constituée du directeur et de 4 personnes à temps non complet.

Création d'un Comité Social Territorial local et Composition

Un Comité Social Territorial (CST) est créé dans chaque collectivité employant au moins 50 agents (si moins de 50 agents c'est le CST du Centre de Gestion qui s'y substitue). L'effectif de fonctionnaires, au 1er janvier 2026, étant de 53 agents, le Conseil municipal décide de créer un CST compétent pour les agents de la commune, de fixer le nombre de représentants du personnel à 4 titulaires et 4 suppléants, et de fixer le nombre de représentants de la collectivité à 4 titulaires et 4 suppléants.

Droit à la formation des élus

Le droit à la formation est reconnu à l'ensemble des élus du Conseil Municipal pour la durée de leur mandat. Les formations pourront porter sur des thèmes listés dans cette délibération et devront

être dispensées par des organismes agréés. Une enveloppe financière limitée sera inscrite au budget de la commune et une demande préalable argumentée devra être transmise au Maire par tout élu souhaitant se former.

En questions diverses

ont été abordés : Dépôts sauvages ; Frelons asiatiques ; Vidéoprotection ; Festivités passées et à venir ; Travaux Rue des Bourgades ; Travaux de la RD6 ; Programme de logements chemin de Coupines

Séance du 5 juin 2026

Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Le nombre de délégués et de suppléants à élire au sein du Conseil Municipal de Châteauneuf de Gadagne est respectivement de 15 et de 5 maximum. L'élection se fait au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

A l'issue du vote, sont désignés délégués : Christophe ALLIES, Jean Marc GEREN, Isabelle ALLISON, Fabio GATTO, Stéphanie FLOURY, Franck AIMADIEU, Aude LECLERC, Alexandra VILLAIN, Thierry MAUSSAN, Valérie AUBERT, Carmine GOGLIA, Pascale ROLLAND, Corinne CANO, Guillaume RAOUX, Olivier GRAS. Et sont désignés suppléants : Stéphan POYNARD, Martine NECTOUX, Matthieu MARIA.

En questions diverses

Commission extra-municipale « Agriculture Entretien des fossés »

Séance du 29 juin 2026

Approbation du Budget Ville 2025 et affectation des résultats

La réalisation du budget 2025 s'est conclue sur les résultats suivants : La section de fonctionnement dégage un excédent budgétaire de 550 108,40 € pour 2025. La section d'investissement enregistre un excédent de 376 043,88 € en 2025 et un excédent cumulé de 577 421,56 €. Les restes à réaliser représentent un déficit de 281 753,55 € pour 2024. L'excédent de fonctionnement 2025 de 550 108,40 € est affecté en recettes de la section d'investissement 2026. L'excédent d'investissement de 577 421,56 € est ré-affecté en recettes de la section d'investissement 2026. Les restes à réaliser 2025 sont inscrits en dépenses pour 498 944,19 € et en recettes pour 217 190,64 €.

Décision modificative n°1 du Budget Ville 2026

Le budget primitif voté par l'équipe municipale précédente avait été construit pour laisser beaucoup de marge de manœuvre à la nouvelle mandature. Cette situation permet aujourd'hui d'envisager des décisions modificatives en cours d'exercice. Cette décision modificative porte, d'une part sur 15 546 € en section de fonctionnement réaffectés des charges générales (11) vers les chapitres 65 (formation des élus) et 14 (DGF), sans impact sur le virement vers la section d'investissement. D'autre part, en investissement 113 785 € sont ajoutés en recette (résultat du compte administratif plus favorable qu'anticipé en février + nouvelles subventions

demandées) ainsi qu'en dépenses (essentiellement : réévaluation du projet d'installation de l'abri photovoltaïque et plus-values liées à l'opération de rénovation de l'Hôtel de Ville). Le budget d'investissement se monte donc à 3,086 millions d'€.

Approbation du Budget du site de la Chapelle 2025 et affectation des résultats

La section de fonctionnement dégage un excédent cumulé de 62 203,08 € (32 203,08 € d'excédent réalisé en 2025 + 30 000 € d'excédents reportés des années précédentes). La section d'investissement dégage un excédent cumulé de 87 717,31 €. L'excédent de fonctionnement de 62 203,08 € est affecté comme suit : 30 000 € en recettes de la section de fonctionnement 2026 et 32 203,08 € en recettes de la section d'investissement 2026. L'excédent d'investissement de 87 717,31 € est affecté en recettes de la section d'investissement 2026.

Décision modificative n°1 du Budget Ville 2026

Une différence apparaît avec les montants repris par anticipation en février. L'assemblée délibérante procède donc à la régularisation par une décision modificative. La section d'investissement est modifiée pour ajouter 169,05€ en dépenses et en recettes et elle s'équilibre maintenant à 176 330,39€.

Mise en accessibilité et rénovation énergétique de la Mairie

Le Conseil Municipal a approuvé, le 16 décembre 2024, une autorisation de programme pour les travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité de la mairie, avec des crédits de paiements ouverts sur les budgets 2024, 2025 et 2026. L'opération est globalement bien en-

gagée mais des travaux supplémentaires pour renforcer les toitures coûteront 21 391,20 €. Le Conseil Municipal approuve l'avenant pour mettre à jour la répartition des crédits en conséquence. Enfin, des reports de crédits seront à prévoir sur 2027 pour les derniers paiements.

Projet de centrale (ou abri) photovoltaïque

La commune a confié la maîtrise d'ouvrage au S.E.V. pour ce projet de centrale photovoltaïque sur l'ancienne STEP. Le projet a été modifié pour créer un abri photovoltaïque de 95,6 kWc (au lieu d'une ombrière de 160 kWc initialement), et l'étude de sol a fait apparaître des besoins de fondations plus coûteuses. Le coût actualisé estimé des travaux est de 274 230 € H.T. et 80% de ce montant est demandé en subventions DSIL et Région.

Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Deux listes ont été déposées pour la CAO (Vivons Gadagne et Gadagne Autrement). A l'issue du vote, cette commission est composée par :

- Titulaires : MAUSSAN T, GOGLIA C, BEAUMONT A, GATTO F, RAOUX G
- Suppléants : FLOURY S, MARIA M, CHANSEL C, ALLISON I, BEZY S

Désignation des membres de la Commission Délégation de Services Publics

Deux listes ont été déposées pour la CAO (Vivons Gadagne et Gadagne Autrement). A l'issue du vote, cette commission est composée par :

- Titulaires : BERUD F, BEAUMONT A, MARIA M, CHANSEL C, MILLE J

- Suppléants : FLOURY S, MAUSSAN T, ALLISON I, GATTO F, CANO C

Création et composition des comités consultatifs

Les comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil Municipal. Ces commissions « extra-municipales » sont des instances consultatives qui s'inscrivent dans une démarche participative, visant à renforcer l'écoute, le dialogue et les échanges. Le Conseil Municipal approuve la création de 5 comités consultatifs et les élus qui siègeront : Agriculture ; Environnement ; École Publique ; Médiathèque ; Vie sociale.

Un appel à candidatures est diffusé dans ce magazine p.10. La commune recherche des personnes motivées pour s'investir durablement.

Création de postes

Suite à des départs au CLAE et de la cantine, il est proposé au Conseil Municipal de redéployer des heures, sans création supplémentaire. Le Conseil Municipal accepte de créer les postes suivants à compter du 1^{er} septembre 2026 :

- Deux adjoints d'animation à 8,05h hebdomadaire chacun (sur le temps de la pause méridienne)
- Un adjoint technique à 17,96 h hebdomadaire.

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations que le Conseil Municipal lui a confiées.

En questions diverses : ont été abordés : Plan canicule ; Travaux divers (cantine, école, chemins) ; Interdictions des trottoirs dans certaines zones ; Manifestations culturelles ; Festivités ; Débroussaillage des bords de chemins ; Incident nocturne.

LA PAROLE À CHAQUE LISTE

Pour les communes de plus de 3500 habitants, chaque liste représentée au sein du Conseil Municipal peut s'exprimer dans le bulletin municipal

VIVONS GADAGNE

Ce magazine municipal vous permet de découvrir une partie des actions menées depuis notre élection. Il reflète l'engagement quotidien des élus, et, plus particulièrement du maire et des adjoints, qui œuvrent chaque jour à la gestion de notre commune, au suivi des nombreux dossiers en cours et à la préparation des projets qui construiront son avenir. Depuis notre élection, nous nous sommes pleinement investis. Les nombreux dossiers à reprendre, les projets à lancer et les défis à relever ont mobilisé toute notre énergie. L'arrivée de notre nouveau Directeur Général des Services constitue une étape importante dans la vie municipale. Son expertise et son accompagnement permettront de renforcer l'organisation de nos services, de structurer nos actions et d'accélérer la mise en œuvre du programme pour lequel vous nous avez accordé votre confiance. Notre ambition reste inchangée : agir avec sérieux, proximité et transparence, en poursuivant les projets qui amélioreront durablement le quotidien de chacun. Nous continuerons à travailler avec détermination pour faire avancer notre village, dans l'intérêt de tous.

GADAGNE AUTREMENT

Nous tenons à remercier les habitants de Châteauneuf-de-Gadagne pour leur soutien et leur confiance durant la campagne et les élections municipales. Grâce à eux, nous avons obtenu quatre représentants au Conseil Municipal et un représentant au Conseil Communautaire des Pays de Sorgues et des Monts de Vaucluse. Joël MILLE est conseiller municipal. Il participe aux commissions Budget et Communication, ainsi qu'à l'administration du site de la Chapelle. Il est également conseiller communautaire, où il siège à la commission Budget. Corinne CANO est conseillère municipale. Elle a rejoint les commissions du CCAS, de l'Enfance et de la Jeunesse, ainsi que celle des Projets participatifs. Guillaume RAOUX siège au sein des commissions Urbanisme, Travaux et Associations. Sandra BEZY nous représente dans les commissions Culture et Patrimoine. Nous remercions chaleureusement nos colistiers pour leur disponibilité, leur engagement et leur attachement indéfectible à notre village. Nous sommes, et nous resterons, à votre écoute pour agir et construire ensemble, dans la transparence et le dialogue, l'avenir de notre village. Les conseillers de Gadagne Autrement : Joël MILLE, Corinne CANO, Guillaume RAOUX, Sandra BEZY

UNIS POUR NOTRE VILLAGE

Fidèles à nos engagements auprès des habitants, nous porterons avec fierté les axes de notre programme, dans un esprit constructif et rassembleur, afin de contribuer ensemble à bâtir un Châteauneuf-de-Gadagne uni, dynamique et tourné vers l'avenir. Nous sommes à votre entière disposition pour échanger sur ces thématiques et relayer vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter.

M. Olivier Gras, conseiller municipal (06 23 49 62 49 – olivier.gras64@gmail.com), siège au sein des commissions Culture et patrimoine, Urbanisme, Associations et sport, Projets participatifs, Agriculture et Médiathèque. Il est également membre du Conseil d'exploitation du site de la Chapelle et délégué pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

M. Cédric Rosoli, conseiller municipal (06 89 53 45 98 – cedricrosoli@gmail.com), participe aux commissions Communication, Fêtes et cérémonies, Finances, Enfance-Jeunesse, Travaux, Vie sociale, Écoles publiques et Environnement. Il siège également à la commission de révision de la liste électorale.

Unis pour notre village — À votre écoute au quotidien pour Châteauneuf-de-Gadagne.



PROJECTION PHOTOS : JUMELAGE AVEC PERROY

Nous vous proposons d'assister à une projection de photos prises récemment dans le cadre du Jumelage avec la commune de PERROY, le vendredi 11 septembre 2026, à 18 h à la salle Anfos Tavan. Nous partagerons ensuite le verre de l'amitié.



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

LE QUÉRÉ Jeanne	07 janvier
KIRAGOSSIAN Mélinée	05 janvier
AGNELLI Charlie	24 février
BÉNET Charlie	28 février
DUCORD Eva	20 mars
ADAM Matthieu	06 avril
GARCIA RIBEIRO Lara	05 juin
AGMIR LOUKILI Sybel	07 juin
CATALDO LOPEZ	16 juin

UNE PENSÉE

FARINE Gilberte Vve POINT	22 décembre
BRUNET Sain-Clair	09 janvier

BALDINI Rosanna épouse DEL NEGRO	14 janvier
HAMIEL Rose-Marie epse DAVID	20 janvier
MAUBÉ Sophie Vve DELACOUR	21 janvier
MAZZILLI Victor	25 janvier
THEVENIN Jean-François	28 février
TOUSSAINT Alain	30 mars
GUYOT René	05 avril
LOSANNE Alain	17 avril
SANTUCCI Didier	28 avril
JOFFRE Dolorès née GARCIA	10 mai
FERREN Louis	14 mai
DEMERET Annik née RENNER	25 mai
MISTRAL Yvette née GRANDI	28 mai
GOUVEN Marcel	05 juin
DESARSON Danièle Vve COUSIN	15 juin

MARIAGES

MEYER Louis/TERME Pauline	14 février
LACÉMON Kévin/BADESSI Maëlys	14 février
GONZALEZ Christophe/CEAGLIO Coralie	20 mars
AUBENAS Gérard/GRAZIANI Josette	18 avril
TAUZIAC Sylvain/SANTELLI Lucie	18 avril
DIENG Yorick/SATCÉ Morgane	09 mai
LAFITTE Christophe/BEGNATBORDE Nadège	16 mai
BEGIMINI Mathieu/BIELLE Samantha	30 mai
PANTALÉO Bruno/SULTAN Cwendoline	12 juin
DELFANTI Jean-Marie/MOREAU Mylène	20 juin
MOINE Alain/FIOUX Magali	27 juin
DEGIOANNI Marius/COLLIGNON Marjolaine	29 juin
DISSAUX François/LENAIN Emilie	10 juillet

NUMÉROS UTILES

▶ Mairie 04 90 22 41 10 ▶ Pharmacie de garde Resogarde 3237 ▶ Médecins MSP : 04 90 22 36 37 ▶ Médecins de garde 15 Cabinets Infirmier(e)s ▶ Bouck Emilie : 06 21 51 53 12 ▶ Demeure-LaurentSylvie 04 90 22 50 97 06 12 13 62 36	▶ LanzaLavi-Carlet Sylvie : 06 84 53 62 22 ▶ Putti - Aymard Fanny 06 29 35 63 18 ▶ Cueit Coline : 06 68 72 36 70 ▶ Ferriz Aurélie / Fauconnier Jocelyn : 06 27 39 81 62 ▶ Beziat Stéphane / Haouir Chloé : 07 68 75 75 81 et 06 79 51 27 20	▶ Police / Gendarmerie 17 ▶ Pompiers 18 ▶ SAMU 15 ▶ SOS Amitié 05 63 54 20 20 ▶ Electricité 0 810 33 35 84 ▶ Gaz 0 810 89 39 00 ▶ Centre Antipoison 05 61 77 74 47
--	---	--

A NOTER DANS VOS AGENDAS !

Vous avez une actualité à diffuser dans le prochain bulletin municipal ?
Envoyez vos infos avant le 10 Septembre
 à bulletinmunicipalcdg@gmail.com



PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 21 SEPTEMBRE, salle ANFOS TAVAN, à 18h30.

Les Conseils Municipaux sont retransmis en direct sur la page Facebook de la mairie : #Châteauneuf de Gadagne.